

446

L'AUT' JOURNAL

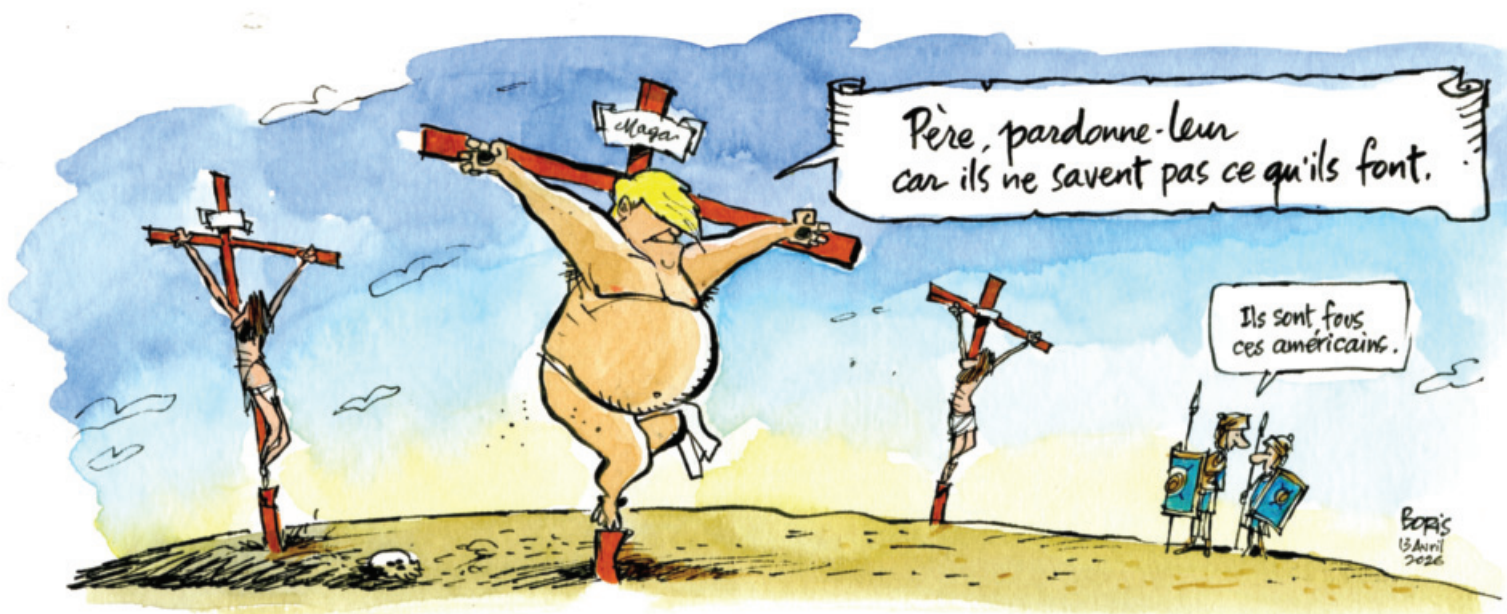
Mai 2026 • avec une apostrophe pour apostropher

L'ITINÉRANCE CACHÉE D'UN SOFA À L'AUTRE



François
Saillant

page 6



Pâques et Donald J.

Michel Rioux

A l'époque où la religion régula à peu près toutes les activités, il était impérieux de « faire ses Pâques ». Il fallait dès lors se laver de ses péchés en faisant un séjour au confessionnal et, ensuite, recevoir la communion. Quiconque ne se pliait pas à ces exigences risquait de se ramasser avec une très mauvaise réputation dans le village.

En lisant plusieurs publications, j'ai pu reconstituer les bravades, mensonges et autres rodomontades proférées par le Donald J. le lendemain de cette journée de fête, le 6 avril.

Le tout avait commencé de manière plutôt surréaliste. Au balcon de la Maison-Blanche, Trump était apparu flanqué de Melania et d'un... lapin géant, qui avait les allures du Donald Duck de Disney et qui opinait du bonnet à chacune des phrases du président. Il y avait en effet chasse aux cocos dans ce haut lieu de la démocratie étatsunienne.

Il commence à s'interroger à voix haute devant un parterre de producteurs de chocolat et leurs enfants. « Comment m'en suis-je sorti auprès des électeurs du secteur des œufs? Est-ce que quelqu'un, dans le secteur des œufs, a voté pour Kamala? Une personne au QI bas. C'est une personne au QI bas. Qui a le QI le plus bas, Biden ou Kamala? C'est une question difficile. »

Il raconte en long et en large l'opération de sauvetage du pilote dont l'avion a été abattu au-dessus de l'Iran. Il livre ensuite en détail le nombre d'avions et de militaires conscrits pour l'opération. Sautant d'un sujet à l'autre, il fait allusion à « des groupes » auxquels les É.-U. auraient « envoyé des armes » pour qu'ils attaquent le régime des mollahs. Mais ils auraient « gardé les armes, car ce sont de très jolies armes ».

Aux enfants qui le suivent dans les jardins de la Maison-Blanche, Trump fanfaronne. « Je peux vous signer des autographes, vous pouvez les vendre ce soir sur eBay pour 25 000 dollars. Biden utilisait un autopen. Il était incapable de signer son nom, donc ils le suivaient

avec cette grosse machine. Vous savez comment cela s'appelle? Un autopen. »

À la salle de presse, il parle de l'Iran durant 80 minutes. « J'ai tué Qassem Soleimani. J'en ai fait un autre, mais celui-là n'a pas été retenu : Oussama ben Laden. Si vous lisez mon livre, j'ai dit qu'il fallait l'abattre un an avant la chute des tours jumelles. »

De ceux qu'il traitera quelques jours plus tard de *fucking bastards* et de fous furieux, il dit : « On a eu un changement de régime. Ils sont plus intelligents, plus affûtés, beaucoup moins radicaux. On ne voulait pas de changement de régime, mais on l'a eu [...] Les gens disent que je n'ai pas de plan, mais j'ai le meilleur plan, je ne vais juste pas vous le dire. »

Il ne rate pas une occasion de s'en prendre à Joe Biden et aux alliés des États-Unis : « Vous savez qui d'autre ne nous a pas aidés? La Corée du Sud ne nous a pas aidés. Nous avons 45 000 soldats en Corée du Sud pour les protéger de Kim Jong-un, avec qui je m'entends très bien. Il a dit beaucoup de bien de moi. Avant, il traitait Joe Biden de « débile mental ». »

À la fin, ça en devient hallucinant. « Les Vénézuéliens disent que, si je me

présentais à la présidence au Venezuela, je recueillerais plus de suffrages que quiconque n'en a jamais obtenus dans ce pays. Une fois que j'en aurai fini, je peux aller au Venezuela, je vais vite apprendre l'espagnol, je suis bon en langues. Je vais y aller et je vais être candidat à la présidentielle. »

Heureusement pour la suite du monde, Trump serait atteint de TACO – *Trump Always Chickens Out* –, comme l'a nommé un journaliste du *Financial Times*. Le 21 mars, il donne 48 heures à l'Iran pour ouvrir le détroit d'Ormuz. Le 23 mars, il repousse son ultimatum de cinq jours. Le 26 mars, il ajoute dix jours à son ultimatum. Le 4 avril, il rajoute 48 heures. Le 6 avril, il annonce la destruction de la civilisation iranienne dans deux semaines si l'Iran n'obtempère pas.

Depuis, il s'en est pris au pape Léon, qu'il accuse de faire le jeu de la gauche radicale. Et le 13 avril, Trump publie un montage le dépeignant en Jésus-Christ... Faut dire que le 1^{er} avril, dans une séance de prière à son bureau, sa conseillère spirituelle l'avait comparé au Christ, les deux ayant « été arrêtés avant de se relever et de ressusciter ». ◀

LIBERTÉ n° 350



Brèches antifascistes II

Personne ne lâche la main de personne

Khosro Barabandi en dialogue avec L'UNEQ, qui défendent les personnes qui appellent pour qu'on les libère de la prison + Vols palestiniens Les Arrivants Les Arrivants Larissa Sanoor Larissa Sanoor

La gauche

La jouissance de gauche repose quant à elle, d'après McGowan, sur une non-appartenance radicale, une définition ouverte de l'identité permettant à n'importe qui de rejoindre le groupe. Le besoin d'appartenance à une collectivité, de sécurité corporelle et affective, bien que bruyamment mobilisé par la droite, ne lui revient cependant pas exclusivement.

La gauche telle que je la conçois promet précisément un sentiment de sécurité et de sûreté qui ne repose pas sur la guerre déclarée à un ennemi, mais sur une solidarité sociale sans condition – un sentiment qu'elle aurait avantage à replacer au cœur de ses luttes.

La gauche défend l'idée simple que le monde est là pour t'aider à tenir. Que, si tu tombes, on va t'aider à te relever. Que la société peut prendre le relais de tes combats si tu n'as plus le souffle de les mener. Que la collectivité veut ton bien, qu'elle reconnait ta dignité, qu'elle souhaite te voir épanoui et heureux.

Ce que défend la gauche, sur le plan affectif, est une forme d'inconditionnalité : une vision de l'égalité, du soin, du respect, de l'accueil, du partage des ressources, de la dignité sans condition.

Un monde vivable sans condition, une collectivité sans identité définie, comme le dit McGowan, parce qu'il n'y a aucune condition à remplir pour y appartenir. Dans ce sentiment d'appartenance et d'accueil inconditionnels se loge à mon sens sa puissance unificatrice.

L'inconditionnalité défend une radicale égalité de la valeur des vies des êtres et des personnes, toutes dignes d'être préservées et soutenues. Elle reconnaît l'interrelation des existences humaines et terrestres, la nécessaire dépendance des uns aux autres pour la vie, mais aussi l'épanouissement, la beauté.

[...]

La force du nombre peut permettre un partage de la souffrance, mais l'inconditionnalité ne signifie pas l'absence d'irritations, de chocs, de conflits ou de violences. Pour des raisons bien raisonnables, la gauche de la fin des années 2010, en pensant minimiser la douleur d'appartenir à une communauté humaine imparfaite, a adopté des stratégies punitives ou d'exclusion. J'ai entendu des conversations dans lesquelles l'empathie était décrite comme une manière d'encourager des propos ou des gestes répréhensibles. ◀

L'inconditionnel
Kev Lambert
Liberté, n° 350, printemps, 2026



Campagne de financement

« L'aut'journal » célèbre ce mois-ci son 42^e anniversaire

Objectif dépassé! 16 980 \$!

Vous avez été nombreuses et nombreux à contribuer à notre campagne de financement, si bien que l'objectif établi à 15 000 \$ a été largement dépassé. Nous avons récolté un montant total de 16 980 \$.

Votre soutien est une preuve irréfutable de la pertinence de *L'aut'journal* dans cette période historique trouble où l'indépendance des médias est mise à mal. Les médias traditionnels, autrefois

principalement dépendants des revenus publicitaires des grandes corporations, le sont aujourd'hui de plus en plus de l'État.

L'aut'journal ne touche aucune subvention gouvernementale directe et n'ouvre ni ses pages ni son site Web à la publicité des grandes entreprises. Il compte uniquement sur son lectorat.

Nos collaboratrices et nos collaborateurs, qui ne sont pas rémunérés pour

leurs écrits, constituent notre principale richesse. Nous les remercions, ainsi que toute l'équipe technique, pour leur fidélité et leur engagement dans ce combat pour la liberté de presse.

Toute notre gratitude à vous tous, chères lectrices, chers lecteurs, pour votre soutien moral et financier.

Longue vie à la presse libre et indépendante!

Longue vie à « L'aut'journal »! ◀

PIERRE DUBUC
Directeur fondateur
et rédacteur en chef

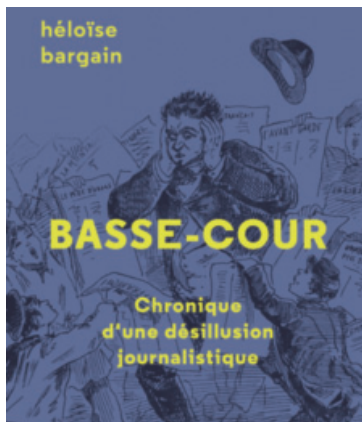
La censure vue de l'intérieur

Dans un récit désopilant, la journaliste Héloïse Bargain nous propose une incursion dans les salles de nouvelles de Radio-Canada au Nouveau-Brunswick et à Montréal avec un intermède dans celle du « Moscow Times ». En voici un bref extrait, tiré du bureau de Montréal.

encore sur le rythme de la semaine de quatre jours, le ventre et l'esprit intoxiqués par l'excès de cocos en chocolat. À part une cabane à sucre cambriolée et une panne du site internet de Desjardins, la journée s'annonce tranquille. Quand soudain, la nouvelle tombe : racisme et discrimination dans les Forces armées canadiennes.

C'est le lendemain de la fin de semaine de Pâques. Tout le monde est

C'est un rapport de 117 pages commandé par Ottawa qui le dit, ou plutôt



hurle son joli prénom dans la maison. J'entends des bruits d'escaliers. Un monsieur, d'au moins quatre-vingts ans, saisit le combiné.

- Si je vous appelle aujourd'hui, Monsieur, c'est parce qu'il y a un tout nouveau rapport qui vient de sortir et qui dit qu'il y aurait des discriminations systémiques dans l'armée, surtout pour les personnes noires, autochtones, LGBTQ+ ainsi que pour les femmes. Vous, avez-vous déjà été témoin d'actes discriminatoires quand vous étiez en poste?

- Alors, des actes envers des personnes noires ou autochtones, j'ai vraiment pas de misère à le croire et j'ai entendu des choses, mais là-dessus, je ne peux pas vous aider, j'en ai pas vu personnellement. Pas directement, je veux dire...

- Très bien, merci beaucoup.
- Par contre, ce que je peux vous dire, parce que je l'ai vécu, c'est qu'il y a de la discrimination anti-francophone! Ah ça, il y en a! Moi, j'en ai souffert et j'en ai vu d'autres se faire...

S'ensuit un long monologue où l'octogénaire me détaille les violences qu'il a subies comme francophone, comme Québécois. Les intimidations dans les

vestiaires, les surnoms, l'avancement en poste. Voyant que j'ai le combiné de téléphone en main plus de deux minutes, mon rédacteur en chef me regarde à travers le plexiglas en levant les sourcils. Sous-entendu : « Ça marche? On a une entrevue de bookée? » Je lui fais non de la main. La discrimination anti-francophone, ce n'est pas dans le rapport qu'Ottawa a commandé. C'est hors sujet.

- J'entends ce que vous me dites, Monsieur, mais, aujourd'hui, le sujet du rapport, c'est le racisme envers les minorités visibles, les Autochtones, les personnes LGBTQ+ et les femmes.

- Mais c'est bien dommage que vous ne parliez pas de la langue. Ce n'est peut-être pas dans le rapport, mais la discrimination linguistique, ça existe aussi!

- Oui, mais c'est le rapport d'Ottawa qui nous intéresse. Merci quand même d'avoir pris le temps de me répondre. Je vous souhaite une bonne journée, Monsieur. ◀

Basse-cour. Chronique d'une désillusion journalistique.
Héloïse Bargain
Écosociété, 2026.

 Le billet Michel Rioux 1	 La page éditoriale Pierre Dubuc 9
 Médias Pierre Sormany 3	 Le mouvement syndical Orian Dorais 15
 L'immigration Anne Michèle Meggs 4	 La culture Olivier Dumas 17
 La langue Charles Castonguay 5	
 L'itinérance Luc Allaire 6	
 L'économie Gabriel Ste-Marie 7	
 L'environnement Marc Nantel 8	

L'AUT' JOURNAL
Mai 2025 • avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2026, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

« L'aut'journal » recensé dans Le « Monde diplomatique »

Le mensuel français *Le Monde diplomatique* publie dans chacune de ses éditions une chronique intitulée « Dans les revues », dans laquelle on présente brièvement des revues du monde.

Dans les éditions des mois de mars et d'avril 2026, on trouve une mention de *L'aut'journal* au côté de revues prestigieuses comme *Foreign Affairs*, *Esprit*, *Harper's*, *The New York Review of Books*, *Critique internationale*, etc. ◀

Abonnement Boutique Faire un don Éditions : française | anglaise | internationales Connexion

LE MONDE diplomatique

NUMÉRO DU MOIS ARCHIVES CARTES AUDIO MANIÈRE DE VOIR HORS-SÉRIES BLOGS À PROPOS

> avril 2026 > Dans les revues

L'Aut'Journal

AVRIL 2026

Comment les médias canadiens se prosternent devant les marchands de canons. Les contradictions du nouveau chef du Parti libéral du Québec, M. Charles Milliard, qui se dit à la fois « nationaliste, fédéraliste et régionaliste ». (N° 444, mars, mensuel, 35 dollars canadiens par an. — Montréal, Canada.)

Site Internet : <https://www.lautjournal.info/>

Libéralisme Québec Canada

Réplique à François Cardinal, éditeur adjoint de « La Presse »

Les consensus implicites des grands médias

Pierre Sormany

Dans sa chronique hebdomadaire sur les médias et le journalisme, François Cardinal, éditeur adjoint et vice-président information de « La Presse », répondait le 15 mars dernier à la critique de Marie-France Bazzo, chroniqueuse à son journal, qui déplorait la couverture biaisée et partielle des frappes américaines et israéliennes en Iran, et à celle de Raed Hammoud, journaliste d'origine libanaise, qui dénonçait sur les ondes de Radio-Canada l'absence de recul historique des médias et leur lecture binaire des conflits.

« C'est curieux, écrit Cardinal, je lis Marie-France, j'écoute Raed, et je ne reconnais pas notre écosystème médiatique. L'impression que j'ai, en entendant leurs critiques, c'est qu'elles procèdent d'une mécanique similaire : sélectionner ce qui confirme un malaise, et écarter ce qui le dément. »

Cardinal donne alors l'exemple d'émissions qui ont analysé ce conflit en profondeur (*Les Faits d'abord* avec Alain Gravel, à Radio-Canada, et le 24/60, d'Anne-Marie Dussault, à RDI) en se demandant si Marie-France et Raed les avaient écoutées. Il fait ensuite une recension rapide des centaines d'articles ou de topos des grands médias, couvrant le conflit en Iran sous un large éventail de points de vue.

LE PRINTEMPS ARABE : UNE SEULE LECTURE

Tout en admettant avec François Cardinal que nos médias ouvrent parfois leurs pages à des points de vue divergents, je constate pourtant que les journalistes et chroniqueurs à leur emploi ont tendance à fonder leur couverture sur une vision souvent simplifiée de la réalité. Et cette vision oriente les choix éditoriaux qui sont posés.

Oui, ces journalistes doivent être rigoureux sur les faits, honnêtes sur l'écoute des points de vue et ouverts à toutes les pistes... Mais, ultimement, l'acte de « donner du sens » (*in-formare*) nécessite de choisir, de faire des liens, de dégager un cadre de compréhension. Et cet acte, à la base du journalisme, est nécessairement ancré dans une vision sociale et culturelle partagée entre les journalistes, et avec leur public cible présupposé.

Donnons quelques exemples. Lors du printemps arabe, tous les journaux occidentaux y ont vu l'expression d'une volonté populaire de se soulever contre des dictateurs. C'était assurément le cas en Tunisie, d'où est parti ce mouvement de révolte contre le régime autoritaire et corrompu de Ben Ali. Puis, on a observé ce qui se passait en Libye, en Égypte, puis en Syrie avec la même grille d'analyse, car ces valeurs de démocratie correspondent à notre culture, à notre vision des choses.

En Syrie, le gouvernement français a, par exemple, appuyé d'emblée les forces de libération nationale contre le dictateur Bachar al-Assad. Les journalistes aussi. Mais si les premières grandes manifestations des opprimés ont attiré plus de 100 000 personnes, il y a eu des contre-manifestations de plus de 300 000 personnes en appui à Bachar al-Assad. En Occident, on les a interprétées comme un mouvement commandé par le dictateur.

Une autre grille d'analyse était possible : al-Assad, d'obédience minoritaire alaouite, a longtemps gouverné en s'appuyant sur les chiites, les coptes et les chrétiens. Et ces différents groupes ethnoreligieux craignaient la montée de l'intégrisme sunnite, dominé à l'époque par l'État islamique. Bref, une forte proportion des citoyens appuyait réellement « the devil they know, rather than the devil they don't know. » Nous n'étions pas en présence d'un soulèvement populaire majoritaire, mais d'une guerre civile basée, hélas, sur une ligne de fracture religieuse. Mais peu de médias ont analysé le conflit sous cet angle.

LE CAS DE LA PANDÉMIE

Cette adoption implicite d'un point de vue simplifié, avec d'un côté les bons, de l'autre les méchants, je l'ai vécue plus intimement lors de la pandémie. J'ai une formation scientifique, et j'ai fait carrière en journalisme scientifique. Pendant la pandémie, j'étais à la retraite, ce qui m'a donné l'immense privilège du temps.

Alors que les journalistes de la radio, de la télé ou des quotidiens couraient après leur queue, à tenter de répondre chaque jour à des dizaines de questions nouvelles, j'ai eu l'occasion de fouiller des questions comme l'importance de l'âge en tant que facteur de vulnérabilité (c'était, pris isolément, un facteur négligeable), les effets du port du masque



Où a-t-on lu que l'effondrement de l'industrie pétrolière vénézuélienne avait été directement provoqué par un blocus américain?

dans la population (ils étaient positifs, malgré ce que disaient les autorités sanitaires pendant les trois premiers mois), le risque de transmettre la maladie par le contact avec des surfaces (aucune transmission de la sorte n'a été démontrée), le risque d'attraper la maladie à l'extérieur (presque nul), la pertinence de rendre la vaccination obligatoire pour tous (très contestable), les incertitudes face aux vaccins à ARN (des doutes raisonnables qui auraient mérité discussion).

Bien que toutes mes positions sur ces questions aient été solidement appuyées, j'ai dû me battre avec les publications auxquelles je les ai soumises, sans succès dans plusieurs cas, non pas parce qu'ils doutaient de mes analyses, mais parce que celles-ci contredisaient le message officiel et risquaient d'alimenter les antivax. En situation de guerre, on se range derrière l'État. Il n'y avait aucune place pour les nuances qui risquaient de « donner de l'oxygène » aux opposants.

Et, bien sûr, jamais je n'ai été invité à la télé ou à la radio pour expliquer ce qui ne fonctionnait pas avec le message officiel. On préférerait mettre en onde des médecins... qui n'avaient souvent pas eu le temps de fouiller la littérature. Mais ils avaient la légitimité du titre.

L'ABSENCE DE TOUTE PERSPECTIVE HISTORIQUE

J'ai déjà déploré, dans une chronique précédente, la propension des journalistes à interpréter la neutralité journalistique comme une nécessité de traiter les deux parties des conflits en distribuant également les blâmes, ce que nos collègues anglophones appellent le *both sidesism*.

Le président Maduro, nous a-t-on dit, était un dictateur et son gouverne-

ment, une catastrophe dans sa gestion de l'industrie pétrolière notamment. Mais la décision de le kidnapper ne respectait pas les règles du droit international et Trump ne cherchait qu'à faire main basse sur le pétrole. « Un *jab* à gauche, un *jab* à droite, comme si l'objectivité reposait sur le parfait équilibre des blâmes », ai-je écrit.

Mais où a-t-on lu que l'effondrement de l'industrie pétrolière vénézuélienne avait été directement provoqué par un blocus américain, et que les millions de Vénézuéliens ayant quitté ce pays l'ont fait pour des raisons économiques, et non par désaveu des politiques sociales du chavisme? Et que la férocité du régime Maduro contre l'opposition s'explique en partie par le fait que les É.-U. ont tenté à deux reprises de renverser ce régime (en 2002 et 2019).

Le 26 mars, Lise Ravary proposait dans *Le Soleil* une analyse tout aussi courte de la chute qu'elle souhaite du gouvernement de Cuba, « même si c'est grâce à Trump », ajoute-t-elle. Mais nulle part, elle ne donnait de perspective historique sur le fait que l'effondrement économique (et démocratique) de Cuba s'explique, ici encore, par le blocus américain.

Je déplorais récemment ce manque de perspective historique de nos médias, lors d'un échange amical avec un commentateur très présent sur nos ondes. « Tu es trop dans le passé, m'a-t-il reproché. La *realpolitik* se passe dans le présent, dans l'action. » Mais sans cette perspective historique, le journalisme n'est rien qu'une mise en scène de l'actualité, et un haut-parleur des messages officiels. Et pas un outil pour permettre de comprendre vraiment les enjeux. ◀

La nationalisation de l'électricité

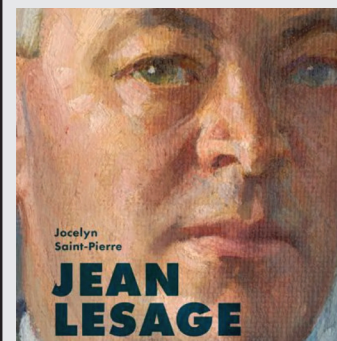
Cette réunion du conseil des ministres au lac à l'Épaulé, racontée par deux participants, Lévesque et Lapalme, est demeurée célèbre dans l'histoire politique du Québec. Quelque temps auparavant, lors d'une réunion du cabinet, c'est Arseneault qui propose une retraite au lac à l'Épaulé. Avec son chalet vaste et confortable, cet endroit bucolique qui a accueilli Churchill et Roosevelt en 1943 est situé dans la réserve faunique des Laurentides, à 50 km de la capitale.

[...] Après la démonstration de Lévesque, Lesage reste silencieux et la discussion montre que deux ou trois ministres sont hésitants. L'un d'eux est Émilien LaFrance qui, hors propos, parle du crucifix dans les écoles, du socialisme et de la menace créditiste.

L'intervention suivante, de George Marler, porte sur l'enjeu financier de l'opération, qui est énorme, et qui le fait menacer de démissionner. Lapalme ne dit rien, rendu à son tour.

Lesage : Et, alors, Georges, tu n'as rien à dire? Que penses-tu de cette affaire?

Lapalme : Ouais, le projet que nous propose M. Lévesque est-il bon? Moi, je réponds oui... c'est une grosse affaire... Avant de se lancer là-dessus ce ne serait pas une mauvaise idée de solliciter un nouveau mandat.



Lesage, sortant son agenda : « Bon, voyons ça. Que diriez-vous du 14 novembre? »

À la surprise de Lévesque, Lesage s'est donc rangé dans son clan. Le coup est magistral, le chef, par cette proposition, préserve l'unité de son parti et détend l'atmosphère. Dans le monde politique, lorsqu'on parle d'aller aux urnes et que les chances de réélection sont bonnes, tout le monde a hâte d'en découdre.

Après avoir exigé le secret pendant deux semaines, l'astucieux Lesage met tout le monde dehors, tout en s'arrangeant pour que Lévesque prenne Marler dans sa voiture. Naturellement, les journalistes s'en rendent compte. À la barrière du parc des Laurentides, à la fin de la conférence, « les courriéristes parlementaires ont entrepris une chasse aux ministres ». Ils constatent que les deux adversaires sont dans la même voiture, visiblement réconciliés.

[...] Comme l'écrira plus tard Lévesque dans ses mémoires, « ce qui se passa là (...) est demeuré mémorable parce que ce fut le beau risque du gouvernement Lesage et, du même coup, le vrai début de la reconquête économique du Québec ». ◀

Jean Lesage. Bâtitteur du Québec moderne.
Jocelyn Saint-Pierre
Septentrion, 2026

ABONNEZ-VOUS!

Voir page 9 :-)

L'immigration

La capacité d'accueil, un concept crucial dénaturé par un discours idéologique

Mesurer la capacité d'accueil, c'est possible

Anne Michèle Meggs

L'expression « capacité d'accueil » résonnera beaucoup dans le débat public d'ici les prochaines élections. Les leaders politiques qui s'en servent pour justifier une baisse de « l'immigration massive » ont le devoir de la définir et d'expliquer comment ils l'ont mesurée. (Alerte divulgâcheur : ils ne l'ont pas évaluée.) Sinon, c'est admettre que leurs déclarations sont sans preuve et que tout chiffre proposé comme étant le nombre idéal de résidents permanents et temporaires pour respecter la capacité d'accueil du Québec est entièrement arbitraire et donc idéologique.

Certains individus soutiennent qu'il est impossible de mesurer la « capacité d'accueil », qu'il s'agit d'un concept trop flou. Toutefois, en tant qu'ancienne gestionnaire en matière d'immigration, je maintiens qu'il est tout à fait possible de la mesurer et que nous avons manqué à notre devoir en ne la calculant pas. Il s'agit généralement d'un concept pragmatique dans les domaines où les indicateurs abondent. Certaines mesures plus subjectives sont également disponibles, au moins annuellement.

Je partage ci-dessous des extraits sur le sujet, tirés du mémoire que j'ai présenté l'an dernier lors des consultations sur la planification pluriannuelle d'immigration au Québec. J'ai identifié quatre orientations du gouvernement qui semblaient viser à répondre à l'enjeu de la capacité d'accueil. Je note même une forme de mesure limitée du concept dans l'engagement du gouvernement de « réévaluer la situation annuellement, sur la base d'indicateurs clés du marché du travail ainsi que des besoins sectoriels et régionaux en main-d'œuvre » avant le dépôt du plan annuel d'immigration.

J'ajoute cette mise en garde : une planification basée sur la capacité d'accueil se fait par des cibles des arrivées et non sur le nombre de visas de résidence permanente ou de permis temporaires accordés.

De plus, un calcul de la capacité d'accueil inclut une évaluation tant des ressources internes disponibles (pour le recrutement, la promotion, le traitement des demandes et les services d'intégration socioéconomique et linguistique) que du contexte externe du logement, de la main-d'œuvre, du niveau de vie et des services publics.

Dans la conclusion de mon mémoire, j'affirme : « Le plus important est de s'assurer que les seuils d'immigration sont en lien avec la capacité d'accueil des communautés, d'où l'urgence de mettre en place des mécanismes pour la définir et la mesurer. »

Soit que le nombre de nouvelles personnes immigrantes correspond à la capacité d'accueil existante, soit que la capacité d'accueil est renforcée pour accueillir le nombre souhaité. Cette considération est celle qui assurerait la cohésion sociale et la confiance dans le système, ainsi que le bien-être des personnes qui arrivent pour entreprendre une nouvelle vie.

EXTRAITS DU MÉMOIRE SOUMIS EN 2025 LORS DES CONSULTATIONS SUR LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2026-2029

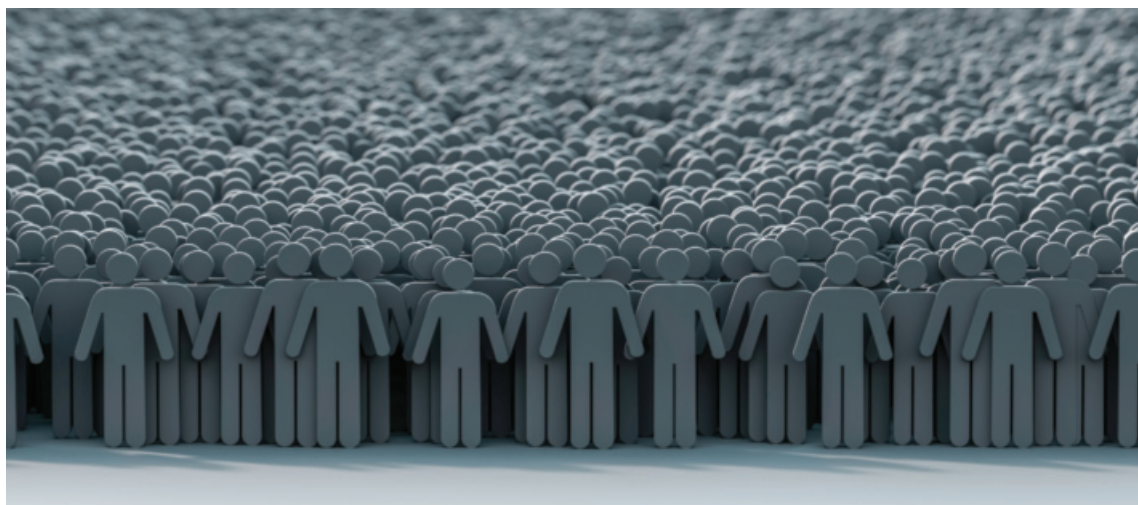
3.5. Conséquences financières des scénarios

La planification de l'immigration n'a jamais inclus une évaluation des effets des divers scénarios sur les ressources gouvernementales. Ce contexte interne est pourtant un élément de fond de la capacité d'accueil.

4.8 capacité d'accueil et d'intégration du Québec

Les orientations 1, 2, 4 et 6 sur les baisses des seuils et la régularisation des personnes déjà au Québec semblent toutes proposées pour répondre à l'enjeu de la capacité d'accueil. Il est d'autant plus décevant qu'il n'y a toujours aucune tentative de mesurer cette notion.

Le cahier identifie plusieurs éléments qui pourraient contribuer à cette capacité d'accueil, tels que les « besoins en infrastructure (logement, transport, classes d'école, etc.), en économie (possibilités d'emploi et vitalité des territoires) et en services publics (santé, éducation, services de garde éducatifs, apprentissage du français) ». (p. 40) « Les indicateurs [portant] sur le taux de chômage, le taux d'emploi, le salaire



Les déclarations publiques abondent, répétant que les niveaux d'immigration ont dépassé la capacité d'accueil. Mais, de combien? À quel moment et à quel seuil sommes-nous arrivés au point de bascule?

horaire, la connaissance du français, les taux d'inoccupation des logements, l'estimation de l'offre et de la demande de places en service de garde, la proportion de la population ayant accès à un service de première ligne dans le réseau de la santé et des services sociaux » (p. 65); et même « le sentiment d'appartenance, la présence de milieux inclusifs et la cohésion sociale » (p. 41).

Si le gouvernement semble convaincu qu'il n'est pas possible de mesurer globalement la capacité d'accueil, il reconnaît clairement qu'il est possible « d'en évaluer certaines composantes ». Il annonce même « qu'afin de prendre en compte l'évolution du contexte économique », il va « réévaluer la situation annuellement, sur la base d'indicateurs clés du marché du travail ainsi que des besoins sectoriels et régionaux en main-d'œuvre » avant le dépôt du plan annuel d'immigration (p. 67).

Sans ces calculs, comment le gouvernement justifie-t-il les seuils proposés? Les déclarations publiques abondent, répétant que les niveaux d'immigration ont dépassé la capacité d'accueil. Mais, de combien? À quel

moment et à quel seuil sommes-nous arrivés au point de bascule?

Comme nous l'avons déjà constaté, le nombre de personnes obtenant un statut de résidence permanente ou le nombre de résidents non permanents ne représente pas le nombre d'arrivées sur le territoire. Ce fait est évident dans les orientations misant sur la régularisation des personnes déjà ici avec un statut temporaire. La capacité d'accueil reflète le nombre de nouvelles personnes qui pourront s'établir avec succès dans nos communautés en fonction des ressources disponibles.

Nous réitérons donc qu'il faudra un effort de collecte de données sur trois fronts pour pouvoir planifier l'immigration en fonction de la capacité d'accueil, des arrivées, des indicateurs de capacité d'accueil, idéalement ventilés par région administrative, et des ressources publiques.

Il serait possible d'envisager un chantier permanent autonome, composé d'experts et de parties prenantes, qui s'entendraient sur les facteurs à mesurer pour dresser un portrait de la capacité d'accueil. Une unité de

recherche, par exemple au sein de l'Institut de la statistique du Québec, pourrait mesurer ces facteurs et fournir régulièrement un suivi de la situation.

Il serait également nécessaire de documenter les tendances dans les arrivées et les sorties, idéalement tant internationales qu'interprovinciales. Si l'immigration permanente revenait à un système à une étape et si le solde des résidents non permanents était maintenu le plus près possible de zéro, la planification de l'immigration serait plus facile à gérer.

Pour planifier les niveaux et caractéristiques d'immigration, le gouvernement tiendrait compte de ces données, ainsi que des ressources gouvernementales (revenus générés et dépenses prévues) jugées prévisibles.

Les orientations axées sur la transition d'un statut temporaire à permanent sont fondées sur l'idée que ces ajouts à l'immigration permanente n'ont aucun effet sur la capacité d'accueil parce que les personnes concernées sont déjà intégrées sur place. Elles ont un toit, majoritairement un emploi, les enfants sont à l'école. Pourtant, il n'y a pas d'analyse des conséquences de cette politique à moyen ou à long terme, autres que celle de baisser le nombre de RNP. Les transitions proposées, d'ailleurs, réduiraient d'entre 15 750 et 29 750, selon le scénario, les résultats de l'orientation 1 pour 2029. Elles n'auront aucun effet sur la taille de la population.

Recommandation 14. Rassembler et examiner les données requises pour établir des objectifs quantifiables et mesurer des composantes de la capacité d'accueil. Nous adhérons, notamment aux recommandations 12 et 13 de Pierre-Carl Michaud dans l'avis préparé à la demande du MIFI. La suggestion de chantier d'experts et parties prenantes soutenu par une unité de recherche est également proposée. La forme administrative de cet exercice importe peu, du moment qu'elle fait l'objet d'un consensus et que ses résultats sont rendus publics. ◀

1. Les numéros de pages font référence au « Cahier de consultation de La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 », MIFI, juin 2025.

L'immigration au Québec
COMMENT ON PEUT FAIRE MIEUX

Anne Michèle Meggs
Préface de Pierre Fortin

INDISPENSABLE

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS
PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Et laisser courir les tendances

Comprendre à moitié le recul du français

Charles Castonguay

« Comprendre le recul, inverser les tendances. » Rien de moins. C'est le titre – ô combien prometteur – du premier rapport quinquennal du commissaire à la langue française, Benoît Dubreuil. Hélas! ce n'est que de la rhétorique. Cela s'appellerait mieux « Comprendre le recul à moitié, laisser les tendances filer ».

Dubreuil constate que l'anglais se renforce sur pratiquement tous les indicateurs. Il ajoute que ce renforcement général « semble découler d'une asymétrie structurelle qui permet à l'anglais de maintenir son poids ou de l'accroître au fil du temps, alors que le français recule ». Comme s'il n'y avait pas lieu de comprendre ce déséquilibre.

Or, c'est archiconnu que l'assimilation linguistique entretient une telle asymétrie. Sauf que Dubreuil refuse d'approfondir cette dynamique. De reconnaître que l'anglais se renforce aussi sur l'indicateur, primordial entre tous, de l'assimilation. Résultat, ses recommandations ne sont pas d'envergure à inverser quoi que ce soit.

LE DÉSÉQUILIBRE CAUSÉ PAR L'ASSIMILATION

Toute proportion gardée, l'apport de l'assimilation à l'anglais au Québec est de neuf fois supérieur à son apport au français. Ce déséquilibre, qui avantage à outrance l'anglais comme principale langue d'usage à la maison, se répercute aussi sur le remplacement des générations. Les francophones et allophones anglicisés en surnombre élèvent leurs enfants en anglais. La population de langue maternelle anglaise s'en trouve rajeunie relativement à celle de langue française. Au fil des générations, le poids de l'anglais par rapport au français s'en trouve à son tour accru.

En glissant sur cette dynamique fondamentale, Dubreuil nous laisse trop souvent dans le noir. Par trois fois, notamment, il signale, parmi les causes du recul du français au travail, le poids croissant de la main-d'œuvre anglophone par rapport à la francophone. Sans plus d'explication. Comme s'il s'agissait d'un fait opaque. Incompréhensible. Alors que ce poids croissant découle en bonne partie, sinon totalement, d'une assimilation déséquilibrée à l'excès.

FINI LE RATTRAPAGE

En matière d'assimilation, le français rattrapait graduellement l'anglais durant les années 1990 (voir *Le français en chute libre*, Mouvement Québec français, 2020). Mais en raison de l'essoufflement de la francisation des allophones et de l'anglicisation croissante des francophones, depuis 2001, ce rattrapage s'est ralenti. Jusqu'à devenir

quasiment nul entre les recensements de 2011 et 2016 (*ibid.*, tableau 3). L'anglicisation plus élevée parmi les jeunes adultes francophones en 2016 laissait prévoir encore pire (*ibid.*, p. 54-55).

C'est maintenant chose faite. En 2021, une nouvelle hausse de l'anglicisation des francophones a primé le maigre progrès de la part du français dans l'assimilation des allophones. Si bien qu'entre 2016 et 2021, la part du français dans l'apport global de l'assimilation à l'anglais ou au français a commencé à reculer (voir « L'anglicisation des francophones au Québec », *L'aut'journal*, 7 septembre 2022).

Dès 2022, donc, on avait compris pourquoi l'anglais se renforce aussi sur l'indicateur de l'assimilation. C'est à cause, surtout, de l'anglicisation croissante de la majorité francophone elle-même. La nouvelle hausse de l'anglicisation des jeunes adultes francophones en 2021 (*ibid.*) commande de casser cette tendance. De sorte que l'assimilation rajeunisse – enfin – la population francophone au même degré que l'anglophone.

À tout cela, Dubreuil est demeuré indifférent. Creusons néanmoins ce que nos irresponsables de la langue persistent à ignorer.

L'ANGLICISATION DES FRANCO-MONTRÉALAIS S'ACCÉLÈRE

La domination de l'anglais sur le français ressort le plus nettement sur l'île de Montréal. Les données qui suivent se trouvent gratuitement sur le site de Statistique Canada. Depuis 2022. Pour simplifier l'analyse, nous avons réparti les déclarations de plus d'une langue de façon égale entre les langues déclarées.

La première moitié de notre tableau présente la variation du taux d'anglicisation (langue d'usage) des francophones (langue maternelle) selon l'âge en 2021. Cette variation est typique d'une population dont l'assimilation s'accélère.

Voyons cela de plus près. L'assimilation bat son plein à partir de l'âge de 15 ans. Après l'âge de 45 ans, elle ne joue pratiquement plus. Le taux d'anglicisation de 7,3 % chez les 25-44 ans indique alors le degré d'anglicisation des Franco-Montréalais parvenus, disons, à maturité.

De même, les taux de 5,9 % parmi les 45-64 ans en 2021, et de 4,4 % chez les 65 ans et plus, témoignent de l'anglicisation à maturité de ces cohortes dans un passé plus lointain. D'évidence, l'anglicisation des Franco-Montréalais s'accélère. En effet, leur taux d'anglicisation à maturité était respectivement de 4,7, 5,3 et 5,8 % en 2006, 2011 et 2016.

Assimilation entre le français et l'anglais selon l'âge.

Île de Montréal, 2021

	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans +
Francophones anglicisés	6 600	8 200	20 900	12 400	6 900
Taux d'anglicisation des francophones	4,1 %	7,6 %	7,3 %	5,9 %	4,4 %
Anglophones francisés	3 900	3 100	6 500	4 600	3 900
Taux de francisation des anglophones	5,6 %	5,6 %	6,2 %	6,0 %	6,7 %

À 7,6 % chez les 15-24 ans en 2021, l'anglicisation précoce des Franco-Montréalais est déjà plus élevée que leur 7,3 % d'anglicisation à maturité. Signe sûr et certain que leur anglicisation à maturité sera encore accrue au recensement de 2026.

Insistons. Ce n'est pas une conjecture. Cela fait un demi-siècle que cette interprétation de l'anglicisation selon l'âge se trouve confirmée au recensement suivant.

L'autre moitié du tableau montre qu'au contraire, la francisation des Anglo-Montréalais stagne. D'ailleurs, avant que Statistique Canada ne sabote en 1996 sa question sur l'origine ethnique, on pouvait constater que près de la moitié des anglophones francisés au Québec étaient d'origine française. Il s'agit donc pour beaucoup de retranscription, plutôt que de francisation d'Anglo-Québécois de souche.

Tous âges confondus, en 2021, Montréal comptait 55 000 francophones anglicisés contre 22 000 anglophones francisés, soit une anglicisation nette de 33 000 francophones. Contre 26 000 en 2016. Et 21 000 en 2011.

RENFORCEMENT GLOBAL DE L'ASSIMILATION À L'ANGLAIS

D'autre part, en 2021, l'île comptait, au net, 130 600 allophones francisés contre 135 500 allophones anglicisés. Cela donne 49,1 % comme part du français dans leur assimilation. Contre 49,3 % en 2016. Dans sa course contre l'anglais comme langue d'assimilation des allophones à Montréal, le français est rendu à bout de souffle.

L'apport global de l'assimilation à l'anglais sur l'île s'élevait par conséquent

à 33 000 francophones anglicisés et 135 500 allophones anglicisés, soit au total à 168 500. Contre un apport global au français de 130 600 allophones francisés moins 33 000 francophones anglicisés, soit de 97 600.

La part du lion va donc à l'anglais. Soit 63,3 % en 2021. Contre 61,3 % en 2016. Part du français dans l'assimilation des allophones au point mort, anglicisation des francophones qui s'accélère : sur l'île qui compte un quart de la population du Québec, l'apport global de l'assimilation à l'anglais, déjà disproportionnée à l'extrême, se renforce maintenant au détriment du français.

MISSION INACCOMPLIE

À Montréal, l'assimilation assure à la population anglophone les mêmes avantages sur la population francophone qu'ailleurs au Canada. Remplacement supérieur des générations, rajeunissement plus réussi, poids relatif accru. La même dynamique opère à l'échelle de l'ensemble du Québec. De quoi justifier des mesures que Dubreuil étiquette comme radicales.

À l'instar de Jean-Pierre Corbeil et compagnie, Dubreuil glisse sur les notions de groupe linguistique, de francophone, anglophone et allophone, et d'assimilation : « De notre point de vue, il n'est pas nécessaire [d'examiner ces aspects] pour progresser dans l'analyse de la situation. »

Bordel. La situation exige de briser la domination outrancière – et désormais croissante – de l'anglais sur le français en matière d'assimilation. Sur ce plan, les « stabiliser la situation » et « rétablir l'équilibre » que multiplie le commissaire ne sont que du vent. ◀

Le Projet N

Selon les documents examinés, les responsables de la War Disease Control Station sont contraints de recruter des objecteurs de conscience et des soldats punis pour des infractions mineures ou pour insubordination. Certains soldats sont peut-être soulagés à l'idée de ne pas devoir partir pour le front, mais ils sont alors loin de se douter de ce qui les attend à Grosse-Île, comme le raconte André Williams :

« En arrivant sur l'île, ils nous ont informés qu'on faisait partie d'un secret militaire. Dès notre arrivée sur l'île, nous avons formé des rangs et on nous a remis un prospectus à lire à haute voix. On y indiquait que nous faisons partie du "Ultraservice" et qu'il était formellement interdit de parler de ce qui se passait sur l'île. »

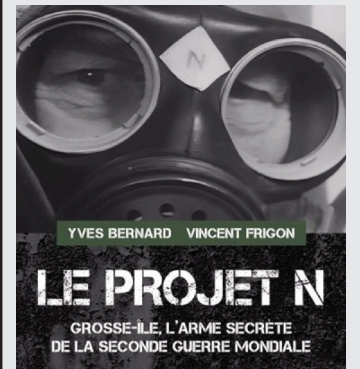
Les rappels à la discrétion sont nombreux et présents à Grosse-Île, sous la forme d'affiches, jusque dans les toilettes des dortoirs, se rappelle le soldat Williams : « Quand on se rasait, il y avait un panneau qui disait : "si vous parlez trop, cet homme peut mourir". Et là, dans le miroir, c'est votre face que vous voyiez! C'était sérieux, nos supérieurs n'entendaient pas à rire. »

La nature très secrète des travaux à Grosse-Île requiert normalement la présence de militaires à la loyauté sans faille et au comportement exemplaire, mais, à ce moment, les combattants les plus compétents étaient envoyés au front.

Il y avait bien quelques hommes choisis pour leurs compétences en microbiologie et leur expérience en laboratoire : ceux-là, qui doivent travailler sur les Projets R et N, sont logés dans un dortoir séparé des autres militaires. On s'assure ainsi que les soldats présumés moins fiables en savent le moins possible sur la nature des recherches.

En 1943, Grosse-Île est ainsi devenue l'un des plus importants centres de recherches d'armes bactériologiques des Alliés. Devant nos caméras, pour le tournage de notre documentaire, l'auteur John Bryden résume la situation ainsi :

« Cette île a le même niveau de secret que la bombe atomique pendant la Seconde Guerre mondiale. Et cela parce que les Alliés pensent qu'il y a une chance que les ennemis – les Allemands et les Japonais – puissent avoir recours aux armes de guerre biologiques. » ◀



Le projet N. Grosse-Île, l'arme secrète de la Seconde Guerre mondiale. Yves Bernard, Vincent Frigon Septentrion, 2026

Entrevue avec François Saillant

Remettre les droits humains au cœur des villes

Luc Allaire

A Montréal comme ailleurs au Québec, l'itinérance est devenue impossible à ignorer. Campements, personnes flânant dans le métro, cohabitation parfois tendue dans l'espace public : le phénomène s'impose désormais dans le paysage urbain. Mais pour la Ligue des droits et libertés (LDL), le problème est mal posé. Il ne s'agit pas d'abord d'un enjeu de sécurité ou de « dérangement », mais bien d'une question fondamentale de droits humains.

C'est dans cette perspective que la LDL a publié un outil d'analyse destiné aux municipalités, *Les villes et itinérance à la lumière des droits humains*. Un document qui vise à transformer le regard — et les pratiques — des décideurs municipaux.

Pour en comprendre la portée, j'ai rencontré François Saillant, militant de longue date pour le droit au logement et l'un des artisans de cet outil.

DE LA CRISE DU LOGEMENT À L'EXPLOSION DE L'ITINÉRANCE

Pour François Saillant, l'évolution de l'itinérance s'inscrit dans une longue histoire. « Déjà en 1987, lors de l'Année internationale du logement des sans-abri, on voyait que l'itinérance avait changé », rappelle-t-il. La désinstitutionnalisation psychiatrique avait alors transformé le profil des personnes à la rue, sans que des ressources adéquates soient mises en place.

Aujourd'hui, un facteur domine : la crise du logement. « Elle se répercute directement sur l'itinérance », explique-t-il, comme le confirment les plus récents dénombrements — malgré leurs limites.

« C'est un portrait d'une nuit », souligne-t-il. « Ça occulte complètement l'itinérance cachée » : personnes contraintes de passer d'un sofa à l'autre, de

cohabiter temporairement ou de vivre dans des motels pendant des mois.

Cette réalité, il l'a constatée lors d'une enquête à Gatineau en 2020. Puis sont apparus les campements, notamment celui de la rue Notre-Dame à Montréal, en pleine pandémie — un moment charnière. « Depuis, il n'y a à peu près pas une ville qui n'a pas d'itinérance visible. »

SORTIR DU PIÈGE DE LA « COHABITATION SOCIALE »

Face à cette visibilité accrue, certains termes employés par les municipalités inquiètent la Ligue. Celui de « cohabitation sociale », notamment.

« Ça sépare la population en deux », explique François Saillant. « Dans une perspective de droits humains, tout le monde a des droits. » La LDL préfère parler de « partage équilibré de l'espace urbain ».

Cette distinction permet de clarifier un enjeu central : la différence entre danger réel et sentiment de dérangement. « Le droit à la sécurité, c'est une chose. Mais le droit de ne pas être dérangé, ce n'est pas la même chose. »

Or, cette confusion nourrit des politiques répressives — interdiction du flânage, mobilier urbain hostile — qui visent à rendre invisibles les personnes itinérantes plutôt qu'à répondre à leurs besoins.

UNE CHAÎNE DE VIOLATIONS DE DROITS

L'un des apports majeurs de l'outil de la LDL est de replacer l'itinérance dans une chaîne de violations de droits.

« Les personnes itinérantes, ce sont des gens dont les droits n'ont pas été respectés », explique François Saillant. Perte de logement, évictions, manque de logements sociaux, mises à pied, congédiements, sorties d'institutions : les causes sont structurelles.



Les campements ne sont pas un problème en soi, mais le symptôme d'un droit au logement non respecté. « Ce n'est pas un choix. C'est de la survie. »

Mais une fois dans la rue, d'autres droits continuent d'être bafoués. Le droit à la santé, d'abord — « les gens meurent beaucoup plus jeunes ». Le droit à la sécurité, à l'égalité, à la vie privée et à la libre disposition de leurs biens. « Quand on démantèle des campements, on jette les biens des gens. Souvent, c'est tout ce qu'ils ont. »

Dans cette optique, les campements ne sont pas un problème en soi, mais le symptôme d'un droit au logement non respecté. « Ce n'est pas un choix. C'est de la survie. »

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

L'outil de la LDL propose des pistes d'action concrètes. Certaines relèvent du simple bon sens, comme multiplier les toilettes publiques.

« Elles sont barrées partout », note François Saillant. Résultat : des situations qui alimentent les plaintes et les tensions. Même logique pour les seringues ou l'accès à l'eau. Sans infrastructures adéquates, les problèmes se déplacent dans l'espace public.

La Ligue critique aussi les « mesures d'exclusion », comme les bancs conçus

pour empêcher de s'allonger. « Il faut au contraire des équipements qui accommodent tout le monde. »

La proximité des services est essentielle. Éloigner les ressources pour éviter les plaintes ne fait qu'aggraver la situation. « Les gens deviennent plus isolés et leurs droits encore moins respectés. »

LE RÔLE CLÉ DU COMMUNAUTAIRE

Les organismes communautaires jouent un rôle central. « Ce sont eux qui savent », insiste François Saillant. « Ils sont en contact direct avec les personnes. »

Mais leur autonomie doit être respectée. « Ce ne sont pas des flics. » Les instrumentaliser pour gérer les plaintes ou appliquer des règlements risque de briser le lien de confiance.

Une anecdote l'illustre : un citoyen se plaint qu'une personne itinérante ait étendu son linge sur sa clôture. Un organisme intervient, explique la situation. « En quoi ça t'empêche de vivre, réellement? » résume-t-il.

ÉDUCER PLUTÔT QUE RÉPRIMER

Pour la Ligue, les municipalités ont aussi un rôle d'éducation à jouer.

« Les gens se plaignent, et c'est normal. Mais il faut les aider à faire la différence entre inconfort et danger réel. » Cette pédagogie est essentielle pour éviter des réponses disproportionnées. Elle passe aussi par une meilleure formation des policiers, appelés à intervenir auprès de populations vulnérables. « Donner des contraventions ne règle rien », souligne-t-il.

DES MOYENS LIMITÉS

Les municipalités se retrouvent en première ligne, mais avec peu de leviers, notamment en matière de logement.

Le retrait fédéral du financement du logement social en 1993 a laissé des traces durables. Et les programmes actuels misent sur des logements dits « abordables » souvent inaccessibles. « Un logement à 1 500 \$, ce n'est pas abordable pour une grande partie de la population », rappelle François Saillant.

REPENSER LA VILLE

Au fond, l'outil de la Ligue propose un changement de paradigme : repenser la ville comme un espace partagé où les droits de toutes et tous doivent être respectés. « On ne voulait pas faire la leçon, mais donner des instruments pour garder les choses à la lumière des droits humains. »

Dans un contexte où ces droits sont trop souvent banalisés, cette approche apparaît essentielle.

Car derrière chaque tente, chaque présence jugée dérangeante, il y a une réalité simple : celle de personnes dont les droits fondamentaux — à commencer par celui d'avoir un toit — n'ont pas été respectés.

Et tant que cette réalité persistera, aucune politique d'exclusion ne pourra faire disparaître l'itinérance. ◀



Un nouveau décret de l'administration Trump met en péril nos PME

Une première attaque frontale contre l'ACÉUM

Gabriel Ste-Marie

Le 2 avril dernier, le président Trump a publié un nouveau décret sur la tarification de l'aluminium, de l'acier et du cuivre. Entré en vigueur le 6 avril, il nuit énormément à plusieurs de nos secteurs économiques, menaçant de nouveau de nombreux emplois et des PME. Il s'agit de la première attaque frontale contre l'ACÉUM de la part de l'administration Trump.

Le décret est présenté comme une nouvelle façon de calculer les tarifs. C'est probablement la raison pour laquelle il semble être d'abord passé inaperçu auprès du gouvernement fédéral. Par exemple, à son retour à la Chambre des communes à la mi-avril, le premier ministre Carney semblait tout ignorer de ce nouveau décret, étant incapable de répondre aux questions du chef du Bloc Québécois. La semaine suivante, les réponses de ses ministres demeuraient évasives.

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE CALCUL

La nouvelle façon de calculer les tarifs touche durement les exportations qui contiennent une part d'acier ou d'aluminium. Jusqu'à maintenant, le tarif effectif s'élevait à 50% de la valeur de l'acier ou de l'aluminium présente dans la marchandise exportée.

Étant donné que ça touche des milliers de produits différents et que la valeur des métaux fluctue, le calcul était long et laborieux. L'administration américaine a donc choisi de remplacer cette méthode par une nouvelle, qui applique un tarif de 25 % sur la valeur totale du produit fini. Notons également qu'une foule de nouveaux pro-

duits ont été ajoutés dans les annexes du décret, élargissant considérablement la portée des tarifs.

Plus spécifiquement, si le poids de la marchandise contient un minimum de 15 % des métaux visés, le tarif de 25 % s'applique. Pour les produits contenant essentiellement ces métaux, par exemple une bobine de fil d'aluminium, le tarif de 50 % continue à s'appliquer. La machinerie et l'équipement industriel subissent un taux de 15 % jusqu'à la fin de 2027, puis de 25 % par la suite. Enfin, si les marchandises contiennent des métaux américains, le tarif est de 10 %. Mais l'acier américain est déjà en pénurie et plus cher, et leurs fonderies ne fabriquent pas toutes les catégories d'acier utilisées ici.

UNE SITUATION ALARMANTE

Ce changement a immédiatement fait chuter l'action de BRP de 35 % en bourse. L'entreprise évalue la réduction de son bénéfice à plus de 500 millions \$ pour cette année à cause du nouveau calcul. C'est que les motoneiges et autres véhicules récréatifs seront désormais difficiles à vendre chez l'Oncle Sam s'ils coûtent 25 % plus cher que les modèles concurrents.

De nombreuses PME dans toutes les régions du Québec dans le secteur de la métallurgie sont aussi très inquiètes. Souvent, elles exportent un produit non fini pour un plus important client américain. Selon les données que nous avons pu consulter, le tarif effectif qui frappe leurs produits se trouve désormais grandement augmenté. Il peut être multiplié jusqu'à 30 fois dans certains cas. Et leurs produits étaient souvent exempts de droits de douane avant le décret.



De nombreuses PME dans toutes les régions du Québec dans le secteur de la métallurgie sont très inquiètes.

Tout porte à croire que les clients américains vont chercher de nouveaux fournisseurs directement aux États-Unis pour les prochains contrats, menaçant la survie de PME au nord de la frontière. Pire, selon l'Association des fabricants de moules, les entreprises pourraient simplement être délocalisées en Asie, où les coûts de la main-d'œuvre et de l'acier sont moins élevés.

La situation est alarmante pour le Québec et l'Ontario. Plus de la moitié des exportations aux États-Unis des produits de ces deux provinces contiennent de l'acier ou de l'aluminium et semblent être aujourd'hui tarifés.

Ce nouveau décret semble contredire deux décrets précédents. Premièrement, celui qui exempté les produits couverts par l'ACÉUM. Désormais, c'est la valeur totale de la marchandise qui est frappée de 25 %. Il y a aussi le décret qui établissait à 50 % la valeur imposée à l'acier et à l'aluminium. Avec la nouvelle méthode de calcul, le taux effectif sur ces métaux dépassera souvent 100 %.

DES RECOURS JUDICIAIRES POSSIBLES

Il semble donc y avoir des recours judiciaires possibles pour faire invalider le nouveau décret. Mais les démarches sont longues et doivent être entamées par des Américains qui se trouvent lésés. Néanmoins, rappelons que c'est un regroupement de PME américaines

qui a réussi à faire tomber les tarifs généraux en se rendant jusqu'en Cour suprême. Les cultivateurs américains ont quant à eux réussi à obtenir la disparition des tarifs sur les fertilisants.

Il est aussi utile de se rappeler que le décret qui vise l'acier et l'aluminium avait été adopté lors du premier mandat du président Trump. Tel que rédigé, il semblait aussi être illégal pour l'acier et l'aluminium canadien, considérés comme un approvisionnement domestique dans les documents officiels américains. Une poursuite avait été entamée, puis abandonnée à la suite de la ratification de l'ACÉUM qui en avait disposé. Cette poursuite pourrait aujourd'hui être relancée.

Le maintien du nouveau tarif de 25 % sur les produits qui contiennent de l'acier ou de l'aluminium forcerait les clients américains à réorganiser leurs chaînes d'approvisionnement, menaçant du même coup des pans importants de l'économie québécoise. C'est malheureusement le but du président Trump : forcer au maximum l'activité économique industrielle à s'implanter aux États-Unis.

LA RIPOSTE

Jusqu'à maintenant, le gouvernement Trump avait plutôt épargné les produits industriels transformés ici de ses tarifs. Il avait ciblé les métaux directement, tout comme le bois et l'auto-

mobile dans une moindre mesure. Désormais, il s'attaque plus frontalement aux produits industriels, peu importe si les États-Unis ont accepté d'être liés par un accord commercial négocié lors de son premier mandat. Avec ce décret, l'administration Trump se comporte en voyou en ne respectant plus l'entente de libre-échange.

La solution ne peut consister simplement dans une négociation entre le gouvernement fédéral et l'exécutif américain, qui ne semble pas vouloir d'entente et ne respecte même pas celle qu'il a déjà signée. C'est d'autant plus vrai que le gouvernement fédéral désormais majoritaire a semblé jusqu'à maintenant être peu préoccupé par ce nouveau décret.

Seuls les Américains peuvent faire reculer le gouvernement Trump. C'est pourquoi nos élus doivent parler aux élus américains. Les deux chambres ont le pouvoir de faire reculer le président. Québec doit parler aux États américains partenaires pour qu'ils fassent aussi pression. Les entreprises doivent parler à leurs entreprises clientes au sud de la frontière. Les travailleurs doivent faire alliance avec leurs camarades américains, comme ce fut le cas lors du premier décret sur l'acier et l'aluminium qui avait été fortement dénoncé par le syndicat des United Steelworkers en solidarité avec les Métallos.

Il est à souhaiter que le gouvernement Trump recule et annule son décret rapidement. S'il faut attendre les élections de mi-mandat pour que les élus américains puissent le faire reculer, nous devons envisager des mesures d'aide, comme des subventions salariales ciblées et ponctuelles aidant les entreprises à conserver la main-d'œuvre spécialisée et maintenir ces mêmes entreprises en vie jusqu'à ce que la situation change.

L'auteur est député du Bloc Québécois

ÉLECTIONS 2026

POURQUOI ÇA NOUS REGARDE?

ÇA NOUS REGARDE!

CSQ
Centrale des syndicats du Québec



La fonderie Horne

Legault plie devant Glencore

Marc Nantel

Suite à la menace de fermeture de la fonderie Horne, le gouvernement décide de réduire certaines exigences incluses dans l'autorisation ministérielle de mars 2023. La fonderie demande de repousser de 18 mois l'atteinte de la cible de 15ng/m³ d'arsenic dans l'atmosphère, qui était programmée pour 2027, et d'augmenter la prévisibilité dans la réglementation en prolongeant dans le temps cette concentration.

Rappelons que Glencore avait déjà écrit au gouvernement que la station légale de mesure était trop proche de l'usine et que, par conséquent, il serait impossible d'atteindre le 3ng/m³. Le gouvernement avait répondu à cette missive en imposant la création d'une zone tampon qui exigeait la relocalisation d'environ 200 citoyens du quartier Noranda et il l'avait fait sans consultation publique préalable. Malgré ces accommodements, la fonderie n'est pas satisfaite et en demande encore plus.

Nous, les citoyens, attendons les correctifs qu'apporterait le gouvernement à l'autorisation ministérielle afin de pousser Glencore à commencer les travaux chiffrés selon elle à 300 millions de dollars. À plusieurs reprises, le premier ministre Legault a déclaré publiquement que le gouvernement acceptait les ajustements à apporter en autant que la compagnie investisse cette somme au plus vite.

LES DÉLAIS REPOUSSÉS

À la surprise générale, un amendement (70.16) s'appliquant spécifiquement à la fonderie Horne a été déposé à l'intérieur du projet de loi omnibus 11 qui vise principalement à alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises (PME) en réduisant la paperasse et en simplifiant les processus.

Selon la députée Alejandra Zaga Mendez de Québec Solidaire, qu'on incorpore dans un projet de loi un article qui s'adresse spécifiquement à une compagnie est une première. Le gouvernement justifie ce processus en indiquant que l'objectif est d'apporter le plus rapidement possible des ajustements légaux afin de repousser le moins loin possible la réalisation des travaux. Ceci permettrait, selon lui, de répondre aux exigences de la santé publique, de protéger les emplois et de répondre à la demande de la compagnie d'augmenter la prévisibilité des exigences.

Si le projet de loi est entériné, la fonderie devra atteindre la cible de 15ng/m³ d'arsenic dans l'atmosphère d'ici 2029 et la maintenir jusqu'en 2033. On repousse aussi les délais des émissions de plomb, de soufre, de PM 2,5 (particules fines) et de cadmium, puisque le projet AERIS qui devait régler ces problèmes a été mis aux oubliettes par Glencore.

Le gouvernement souligne qu'il n'a pas changé les cibles, mais seulement les délais. L'autorisation de 2023 s'échelonnera sur dix ans au lieu de cinq. La



Photo: CANVA

Par son projet de loi, le gouvernement fait abstraction du fait que l'arsenic est un cancérigène sans seuil et que la santé des femmes enceintes, des enfants à naître et des jeunes enfants est directement touchée.

population sera donc encore exposée à une moyenne annuelle d'arsenic de 45ng/m³ jusqu'en 2029. Par son projet de loi, le gouvernement fait abstraction du fait que l'arsenic est un cancérigène sans seuil et que la santé des femmes enceintes, des enfants à naître et des jeunes enfants est directement touchée même à 15ng/m³, puisque l'arsenic inorganique est un puissant neurotoxique qui endommage les neurones et altère le système nerveux.

Il est à noter que lors de la commission parlementaire traitant de cet amen-

dement, la députée Alejandra Zaga Mendez de QS a donné l'impression d'être la seule parmi les députés des autres partis présents à avoir des connaissances sur le sujet. Elle a questionné le ministre et son équipe pendant plusieurs heures afin de mettre en lumière la problématique vécue par la population de Rouyn-Noranda. Finalement, elle n'a réussi qu'à faire ajouter une clause qui obligera le gouvernement à faire une consultation publique lors du renouvellement de l'autorisation ministérielle en 2033 conformément aux articles 31.20 et 31.21 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ABSENCE DE CONSULTATION DE LA POPULATION

Tout au long du déroulement de la commission parlementaire, Samuel Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, a mentionné à grands traits qu'il avait basé sa décision sur la position de l'INSPQ, représenté par la Dre Caroline Quach-Thanh, directrice nationale de santé publique et sous-ministre adjointe à la prévention et à la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Ces dires ont été infirmés par la porte-parole de la Direction nationale de santé publique du Québec, qui dit qu'elle « n'a [pas] été consultée » de quelque façon que ce soit « et n'a donc pas émis d'avis officiel sur la proposition de prolonger l'autorisation à la fonderie Horne jusqu'en 2033 ».

De plus, le ministre a porté peu d'attention aux lettres du CISSAT adressées par la Dre Omobola Sobanjo, qui soulignait que la prolongation de l'exposition de 45ng/m³ d'arsenic sur la population vulnérable n'était pas néglig-

geable. Le ministre Poulin a aussi mentionné que le gouvernement avait eu l'appui de la ville de Rouyn-Noranda, même si la décision du conseil de ville avait été prise à huis clos et que plusieurs citoyens en contestaient la légalité.

Qui donc du public a pu se prononcer sur le contenu de l'amendement déposé à la dernière minute en pleine commission parlementaire? La question a été adressée au sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques en milieu terrestre, Stéphane Armanda. Ce dernier a indiqué que quelques jours avant le dépôt de l'amendement, seul le comité de VIGIE avait été rencontré et avait reçu des explications sur le processus et ce qu'il y avait dans l'amendement.

Selon le sous-ministre, les membres du comité ont dit qu'ils auraient aimé être consultés plus tôt. Il leur aurait alors répondu que la consultation était difficile dans les circonstances, puisque l'équipe ministérielle avait eu une entente seulement deux jours avant le dépôt de l'amendement. Il justifiait l'absence de consultation en expliquant que, pour respecter les recommandations de la santé publique, il fallait agir rapidement. Il n'y a pas eu non plus de prise de position du comité de VIGIE, mais seulement des échanges avec certains membres. Aussi bien dire qu'il n'y a pas eu de consultation avec la population, comme l'exigent les bonnes pratiques.

Constats

- Un report de cinq ans de l'échéance de l'autorisation ministérielle, alors que celle-ci n'avait encore comme cible que 15ng/m³ d'arsenic, démontre que le gouvernement ne fait pas grand cas de l'atteinte de la norme québécoise de 3ng/m³ d'arsenic. Elle est remise aux calendes grecques.

- Le gouvernement a plié aux menaces de fermeture de la fonderie Horne et ce scénario se répète depuis des décennies.

- Pour sa part, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 150 millions \$, via le Fonds de réponse stratégique, sans condition contraignante connue à ce jour.

- La compagnie pourra probablement atteindre le 15ng/m³, et à faibles coûts, juste en repoussant la station légale de mesure sur le terrain libéré par la zone tampon.

- La population et les groupes militants n'ont pas été consultés sur les changements à venir.

Une bonne partie de la population s'insurge contre le fait que c'est avec les taxes des contribuables que seront payés les travaux requis afin de mettre à jour partiellement la fonderie Horne. La seule solution acceptable à nos yeux est la modernisation de la fonderie Horne à ses frais afin de respecter la santé de la population et de protéger les emplois.

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)

1er mai

Journée internationale des travailleuses et travailleurs : pertinente ici et maintenant

Il n'y a pas si longtemps encore, les droits des travailleuses et des travailleurs du Québec faisaient figure de référence en la matière.

Or, en un peu plus d'un an, un gouvernement en perte de vitesse a multiplié les projets législatifs qui fragilisent le droit d'association, le droit de grève, tout en réduisant la portée sociale des mouvements ouvriers. La volonté de s'en prendre aux organisations syndicales ne fait désormais plus de doute.

Que ce soit la loi n° 14 sur les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, ou le projet de loi n° 3 visant à « améliorer » la transparence, la gouvernance et le processus démocratique, adopté le 2 avril dernier, l'objectif est manifeste : étouffer notre voix en tant que contrepouvoir, s'immiscer dans nos mécanismes démocratiques et restreindre l'exercice du droit de grève, déséquilibrant ainsi les rapports de force entre employeurs, salariés et pouvoirs politiques.

D'autres projets de loi (1, 2, 69, etc.), dont plusieurs adoptés sous bâillon, ont même entraîné le Barreau du Québec, habituellement peu loquace, à tirer la sonnette d'alarme sur une possible « érosion de l'État de droit » et « des risques de dérives autoritaires ».

Cet épisode récent nous rappelle que les droits syndicaux ne sont pas garantis. Ce sont des acquis arrachés par la lutte qui demandent de rester vigilantes et vigilants. Les affaiblir, c'est reculer collectivement. Face aux dérapages actuels, la solidarité demeure notre meilleure protection et notre plus grande force.

L'équipe du 429



La page éditoriale

Pierre Dubuc Devant l'attaque concertée des gouvernements contre le mouvement syndical, sa nécessité s'impose. Mais il y a plus. Beaucoup plus.

De l'importance des organisations syndicales

Une entrevue sur le site « Le Grand Continent » avec Anton Jäger, l'auteur de « Hyperpolitics : Extreme Politicization without Political Consequences » (Verso Books, 2026), suscite une réflexion, à notre avis, fort pertinente sur notre époque, plus particulièrement sur la politisation, la mobilisation, les organisations syndicales et populaires, et les partis politiques. Nous en avons résumé l'essentiel dans le texte ci-dessous.

L'HYPERPOLITISATION

Anton Jäger constate une politisation accrue ces dernières décennies des populations, qu'il caractérise par le terme « hyperpolitique ». Elle se traduit par une plus grande participation à des manifestations et électorales. Elle s'explique, en bonne partie, par une capacité accrue d'exprimer ses opinions politiques dans l'espace public numérique.

Cependant, simultanément, s'effondre l'institutionnalisation de la vie politique. « Contrairement aux années 1930, les sociétés contemporaines connaissent une érosion continue des structures organisées : syndicats, partis politiques, associations, mais aussi institutions religieuses. Cette combinaison n'a pas de précédent historique clair », fait-il remarquer.

Il cite, en exemples, le printemps arabe, les Gilets jaunes en France, Occupy Wall Street, qui n'ont pas donné de structures pérennes se transformant en pouvoir collectif durable, capable de modifier les rapports de force, au niveau de l'État comme dans l'économie.

Bien plus, les *Indignados* espagnols, les Gilets jaunes et Occupy affirmaient ne pas vouloir de représentation populaire. Plus tard, à partir du milieu des années 2010, des mouvements, issus de

cette matrice antipolitique, se dotent d'un horizon institutionnel. Beppe Grillo en Italie, Geert Wilders au Pays-Bas, Jean-Luc Mélenchon en France ou Jeremy Corbyn en Angleterre cherchent à construire un lien représentatif entre une base et un sommet, à travers des partis, des élections, des formes de délégation. Mais ces tentatives se heurtent rapidement à la difficulté de l'institutionnalisation.

Ces mouvements inventent des formes organisationnelles inédites, très différentes des partis du XX^e siècle : partis numériques, structures plébiscitaires, frontières floues entre cadres et militants. Le « parti gazeux » de Mélenchon s'inscrit dans cette logique. Cette institutionnalisation inachevée révèle ses limites.

L'hyperpolitique, poursuit Jäger, ne suppose aucun horizon institutionnel, aucune représentation, aucune structure durable. Elle permet de maintenir une spontanéité permanente, sans élections, sans organisations, sans projection dans le temps long.

Mais des défis structurels, comme le climat, les inégalités sociales ou les transformations économiques profondes se heurtent à une difficulté persistante : s'inscrire durablement dans des structures institutionnelles capables de traiter ces problématiques avec continuité, patience et efficacité.

Sortir de l'hyperpolitique supposerait une réinstitutionnalisation, c'est-à-dire la traduction de l'activité politique en engagements durables envers des institutions : syndicats, associations, structures collectives, sans ressusciter mécaniquement les institutions du XX^e siècle. Il donne, comme exemple, la campagne de Zohran Mamdani à New York, qui articule une organisation militante classique avec une mobilisation numérique, une inscription locale et une réactivité à court terme.



Au Québec, nous sommes fortunés d'avoir pu maintenir de puissantes organisations syndicales, qui représentent près de 40% de la main-d'œuvre. Il faut les défendre bec et ongles devant nos gouvernements.

TOUT EST PERMIS, MAIS RIEN N'EST POSSIBLE

Les institutions du XX^e siècle fonctionnaient, rappelle-t-il, parce qu'elles promettaient quelque chose de très clair : si vous nous déléguez votre mandat individuel, nous serons capables de transformer la société, de modifier des rapports de force, de faire face à des intérêts enracinés. Une telle possibilité de délégation suppose une réflexion sérieuse sur le pouvoir social.

À l'époque, l'individu se heurtait à des institutions de masse qui bloquaient l'expression de certaines identités ou préférences. Aujourd'hui, la situation est inversée. L'individu dispose d'une capacité prétendument illimitée à exprimer ses besoins, ses identités, ses désirs — précisément parce que ces institutions intermédiaires se sont effondrées. Mais il lui manque les cadres collectifs permettant de traduire ces expressions en action efficace.

La formule très juste de Michel Clouscard — « tout est permis, mais rien n'est possible » — décrit parfaitement ce nouveau régime affectif — et l'impasse de l'hyperpolitique.

La frustration contemporaine vient plus du fait que les institutions bloquent l'individu, mais du constat inverse : l'expression individuelle ne sert quasiment à rien en l'absence de capacité collective.

C'est là l'expression la plus claire du nouveau régime affectif de l'hyperpolitique : une intensité maximale du désir de changement conjuguée à une incapacité presque totale à le réaliser.

DE LA NÉCESSITÉ D'INSTITUTIONS COLLECTIVES

Jonathan White, rapporte Anton Jäger, part d'une idée simple, mais décisive : on ne peut penser le futur politiquement qu'à travers des institutions collectives — au premier rang desquelles le parti. Imaginer le futur suppose donc de croire que nous pouvons transformer le présent ensemble de telle sorte que demain soit effectivement différent d'aujourd'hui.

Sans contrôle collectif sur le présent, il n'y a aucune raison de penser le futur autrement que comme une pure spéculation. On peut toujours dire : « Demain pourrait être différent », mais tant que l'on ne dispose pas d'une capacité collective à décider du présent, cette projection reste vide. À l'inverse, lorsque cette capacité existe, on peut dire : « Demain sera différent, parce que nous avons décidé collectivement de ce qu'il sera. »

C'est exactement ce que l'on observe dans l'hyperpolitique. Il s'agit d'une politique du très court terme, rythmée par des cycles médiatiques extrêmement brefs. Pendant une semaine, l'énergie politique est maximale : des foules immenses, une intensité affective considérable. Puis, la semaine suivante, il ne reste presque rien. Aucun sédiment institutionnel, aucune structure durable.

À l'inverse, dès lors que des institutions collectives existent, on peut se poser des questions qui excèdent l'instant : où voulons-nous être dans un an, dans deux ans, dans dix ans ?

Cela implique une politique de la patience — presque une politique « bar-

bare » ou « ascétique » au sens noble — fondée sur la durée, la discipline, et même le sacrifice.

Cela suppose d'accepter que l'on ne verra peut-être pas soi-même l'aboutissement des transformations que l'on engage, mais que l'entité collective, elle, survivra. On le voit très clairement à la fin du XIX^e siècle : nombre de militants socialistes ou bolcheviques disaient explicitement qu'ils ne verraient pas la révolution de leur vivant, mais qu'ils travaillaient pour qu'elle adienne un jour. Sans collectivité durable, sans institutions capables de porter cette temporalité longue, cette posture devient impossible, conclut Anton Jäger.

LES SYNDICATS, COMME INCUBATEURS

Au Québec, nous sommes fortunés d'avoir pu maintenir de puissantes organisations syndicales, qui représentent près de 40% de la main-d'œuvre. Il faut les défendre bec et ongles devant nos gouvernements, tant à Québec qu'à Ottawa, qui veulent les menotter, les bâillonner.

Mais il faut plus. Beaucoup plus. Il faut qu'elles servent d'incubateurs pour un projet de société émancipateur et le parti politique qui s'en fera le promoteur. Car nos partis politiques semblent actuellement incapables d'en formuler un crédible et porteur d'espoir.

Cependant, un prérequis démocratique est nécessaire : permettre et encourager la diffusion des idées et des écrits dans les organisations syndicales. ◀

1. <https://legrandcontinent.eu/fr/2026/01/21/jaeger-hyperpolitique/>



Informers, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. c'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Rédacteur en chef adjoint
Luc Allaire

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea

Abonnements
Louis Bourgea

Maquette
Jean-Claude Germain †
Olivier Lasser †

Webmestre
Louis Bourgea

Collaboration spéciale
Simon Banville
André Binette
Boris
Mohamed Lotfi
Mères au front

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Stéphane Dion et Mathieu Bock-Côté dans le « Globe and Mail »

La stratégie fédérale contre l'indépendance

Pierre Dubuc

Dans son édition du samedi 28 mars 2026, le « Globe and Mail » publie sur deux pages l'argumentaire bien connu de Stéphane Dion contre l'indépendance du Québec (voir la réplique d'André Binette en page 11). Rien d'étonnant. Dion a été recruté par Jean Chétien précisément dans ce but.

Par contre, plus inattendue est la présence d'un texte de Mathieu Bock-Côté intitulé « A Historical Trajectory to Independence ». Présenté comme chroniqueur au *Journal de Montréal* et au *Figaro*, MBC écrit que c'est à la demande du *Globe* qu'il a rédigé son article.

La « trajectoire historique » qu'il décrit – de la Conquête jusqu'à aujourd'hui – est un rappel des principaux événements historiques. Sans surprise, elle culmine dans sa critique du multiculturalisme qui, résume-t-il, « dilue les deux peuples fondateurs dans des communautés ethnoculturelles parmi d'autres dans une fédération pluraliste soumise à un gouvernement des juges, qui invoque la Charte des droits et libertés comme si elle était un texte sacré qui transcende la démocratie parlementaire et la souveraineté populaire, ce qui est une façon d'abolir les deux ».

MBC enchaîne avec sa critique de la politique d'immigration canadienne, qui vise la mise en minorité progressive des francophones au Québec pour bloquer l'accession à l'indépendance, comme cela s'est produit en 1995. À plus long terme, la perspective serait la bilinguisation de la population québécoise avant son assimilation à l'anglais.

Pour éviter une telle éventualité, sa solution est un référendum le plus rapidement possible avec comme stratégie un vote massif pour l'indépendance d'une large majorité de francophones.

POURQUOI CETTE INVITATION À MBC?

La question qui se pose est : pourquoi le *Globe and Mail* a-t-il choisi de demander ce texte à MBC? Quand on sait que son nationalisme est purement identitaire, qu'il est un propagandiste de la « théorie du grand remplacement »,

qu'il est identifié en France comme étant un chroniqueur d'extrême-droite?

Le *Globe* désirerait faire passer le projet souverainiste comme un projet d'extrême droite qu'il n'agirait pas autrement. La même semaine, le gouvernement du Canada a d'ailleurs prêché par l'exemple. Il a plaidé devant la Cour suprême que donner raison au Québec sur la question de la clause dérogatoire reviendrait à « museler les tribunaux en cas de gouvernement tyrannique ou de loi légalisant l'esclavage... »

MBC a raison dans sa critique du multiculturalisme. Mais il a tort d'enfermer la stratégie référendaire dans l'entonnoir identitaire qui réjouit les fédéralistes. Donnons un contre-exemple.

LA GUERRE EN IRAK

En 2003, le Québec tout entier s'est mobilisé contre la participation du Canada à la guerre de George W. Bush contre l'Irak. Au cours des mois de février et mars, par des froids sibériens, 100 000, puis 200 000 personnes, de toutes origines ethniques, ont manifesté dans les rues de Montréal. Proportionnellement à la population, c'était les plus importantes manifestations à l'échelle mondiale.

Selon l'auteurice Janice Gross Stein et Eugene Lang (*The Unexpected War*, Penguin, Random House, 2008), c'est cette mobilisation qui est la cause principale de la décision de Jean Chrétien de dire non aux États-Unis. Chrétien, soulignent-ils, craignait que l'adhésion du Canada à la guerre entraîne la réélection d'un gouvernement du Parti Québécois, dont le chef, Bernard Landry, s'était prononcé contre la guerre.

Dans ses mémoires (*Unquiet Diplomacy*, Key Porter, 2005), l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, Paul Cellucci, écrit que « le Québec constituait un problème tout comme les opposants au sein du Parti libéral qui ne voulaient pas voir le Canada trop se rapprocher des États-Unis d'un point de vue militaire ».

Comme le craignait Jean Chrétien, un gouvernement du Parti Québécois aurait pu faire campagne contre la guerre en s'appuyant sur cette extraordinaire mobilisation qui, rappelons-le,



Quelles leçons pour les indépendantistes? Premièrement, tenir compte des enseignements de la mobilisation contre la participation du Canada à la guerre en Irak.

unissait des personnes de toutes origines ethniques. Les conditions étaient réunies pour transformer le mouvement contre la guerre en mobilisation pour l'indépendance du Québec et un référendum aurait fort probablement pu rallier une confortable majorité. En fait, Bernard Landry a confié à des proches qu'il y avait songé.

La décision de Jean Chrétien de faire faux bond aux États-Unis a permis d'éviter au Canada et aux États-Unis d'être confrontés à cette éventualité en désamorçant le débat au Québec. Puis, le Parti Québécois perdra l'élection au profit des libéraux de Jean Charest.

Malheureusement, les indépendantistes n'ont pas tiré les leçons de ces événements et des changements démographiques qui allaient modifier la composition de la population québécoise. Ils se sont plutôt repliés sur le vieux « nationalisme de survivance », dont MBC est le principal propagandiste.

L'ÉPOUVANTAIL TRUMPISTE

Attardons-nous à un autre article, toujours dans le *Globe*, le journal de référence de la classe dirigeante canadienne. Il est signé par Andrew Coyne, le chroniqueur vedette du journal et intitulé « MAGA's plan for Canada: not annexation but dismemberment » (27 mars 2026).

Coyne sort de l'anonymat un obscur groupe de la constellation MAGA de Trump qui, dans un article intitulé « Our Canadian Problem », recommande de démembrer le Canada plutôt que de chercher à l'annexer. Selon l'auteur, les États-Unis devraient encourager les forces centrifuges, nouvelles et vieilles, pour provoquer la fragmentation du pays.

Même si Coyne ne les nomme pas, on comprend que les forces « nouvelles » font référence au mouvement indépendantiste albertain et les « vieilles » au mouvement souverainiste québécois.

L'objectif d'Andrew Coyne est de déconsidérer ces deux mouvements en les associant au trumpisme. Déjà, les médias ont monté en épingle les relations entre des représentants du mouvement albertain avec des personnalités trumpistes. On cherchera éventuellement à faire de même pour le mouvement souverainiste québécois.

DES LEÇONS À TIRER

Quelles leçons tirer du retour de Stéphane Dion, de l'invitation du *Globe* à MBC et du recours à l'épouvantail trumpiste? Premièrement, que la classe dirigeante canadienne est très nerveuse. Deuxièmement, que la stratégie qui se dessine est de dénigrer le projet indépendantiste québécois en le peignant comme étant d'extrême droite et manipulé par les trumpistes.

Quelles leçons pour les indépendantistes? Premièrement, tenir compte des enseignements de la mobilisation contre la participation du Canada à la guerre en Irak et de la composition actuelle de la population québécoise. Deuxièmement, s'intéresser à la géopolitique. Il est possible qu'avec les chamboulements sur la scène internationale, une fenêtre s'ouvre permettant au Québec de devenir indépendant.

Après tout, l'histoire du Québec n'est-elle pas intrinsèquement liée aux grands événements internationaux? La Conquête, lors de la guerre de Sept Ans; le refus de rejoindre les Patriotes américains dans leur révolution; nos Patriotes dans le contexte des indépendances latino-américaines et du Printemps des peuples en Europe; les crises de la conscription pendant les deux guerres mondiales; la Révolution tranquille dans le cadre du mouvement de décolonisation d'après-guerre; et le « Vive le Québec libre » du général de Gaulle, qui aurait pu conduire le Québec sur la voie de l'indépendance, si Daniel Johnson avait eu le courage d'accepter la proposition du général en ce sens.

Churchill Falls

Bien que le développement hydroélectrique au Québec ait fait l'objet de nombreuses études, rares sont celles qui examinent le contexte politique et frontalier ayant permis l'émergence de cette situation, ainsi que ses répercussions sur les identités et les territoires respectifs des deux provinces.

Au Québec, les recherches portant sur l'hydroélectricité et la construction identitaire de la province omettent généralement de reconnaître le rôle du barrage de Churchill Falls dans le développement de son potentiel hydroélectrique.

Pourtant, Churchill Falls est à l'origine du déploiement massif de l'hydroélectricité au Québec, de l'affirmation d'une identité nationaliste tant au Québec qu'à Terre-Neuve, ainsi que des rivalités et tractations géopolitiques et frontalières opposant ces deux provinces autour du territoire du Labrador.

Nulle recherche ne s'interroge sur les raisons pour lesquelles la situation d'Hydro-Québec commence à s'améliorer subitement après la coûteuse nationalisation de l'électricité dans les années 1960, ni sur la manière dont la société parvient à édifier les barrages de la Baie-James tout en affichant des profits sans cesse croissants.

En 1973, Robert Bourassa écrit que « le projet de développement hydroélectrique de la Baie-James ne (peut) s'imaginer dans une meilleure conjoncture économique », sans pour autant expliquer comment une telle conjoncture a pu surgir après les débuts chaotiques d'Hydro-Québec.



En grande partie, la réponse se trouve dans Churchill Falls.

L'acquisition à bas prix de la presque totalité des 5 400 MW produits par le barrage a permis à Hydro-Québec de renforcer ses finances, de consolider ses réseaux hydroélectriques et son expertise en ingénierie hydraulique de pointe, désormais reconnue à l'échelle mondiale. Les bénéfices tirés de Churchill Falls ont également servi à financer les ambitions d'expansion du Québec vers le Nord, alors perçu comme un territoire sauvage et inexploité.

Grâce à la construction de la centrale hydroélectrique du Haut-Churchill, Hydro-Québec a pu acquérir de l'électricité à un coût très faible, facilitant ainsi le financement de la vague de construction de barrages hydroélectriques qui s'est intensifiée immédiatement après l'achèvement de Churchill Falls en 1976.

Le premier barrage de cette nouvelle phase d'expansion a été La Grande-2 (réservoir Robert-Bourassa) à la Baie-James, mis en service entre 1979 et 1981, avec une capacité installée de 5 616 MW. Cette expansion s'est poursuivie jusqu'en 1991, avec la mise en service des barrages de La Grande-3 (2 417 MW), La Grande-4 (2 779 MW), Manic-5 PA (1 064 MW) et La Grande-2-A (2 106 MW).

Maîtres chez eux. Churchill Falls, la fondation d'Hydro-Québec au Labrador. Martine Verdy, Camila Patiño Sanchez et Kathryn Furlong PUM, 2026



Le Canada pourrait reconnaître l'indépendance sans l'accord des provinces

Une réplique à Stéphane Dion

André Binette

(NDLR) DANS SON ÉDITION DU SAMEDI 28 MARS 2026, LE *GLOBE AND MAIL* PUBLIE SUR DEUX PAGES L'ARGUMENTAIRE BIEN CONNU DE STÉPHANE DION CONTRE L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC. UN ARGUMENTAIRE DONT NOTRE CHRONIQUEUR ANDRÉ BINETTE A DÉJÀ MONTRÉ LA NON-PERTINENCE,

DANS UN ARTICLE PUBLIÉ SUR NOTRE SITE LE 13 FÉVRIER 2014 ET REPRODUIT DANS LE LIVRE *PLAIDOYER POUR UN QUÉBEC INDÉPENDANT*, DISPONIBLE POUR ACHAT SUR NOTRE SITE.

J'ai été invité à faire une présentation au dernier Congrès de l'Association québécoise de droit constitutionnel en décem-



Photo : Association canadienne pour l'OTAN

Pour monsieur Dion, la formule d'amendement imposée au Québec en 1982 deviendrait une prison qui empêcherait la sortie du Québec de la fédération canadienne.

bre 2013. Le thème du Congrès était le 15^e anniversaire du « Renvoi relatif à la sécession du Québec », un jugement majeur de la Cour suprême du Canada sur la légalité en droit canadien et en droit international de la démarche d'accession à l'indépendance du Québec. Stéphane Dion, Bernard Landry et le consul des États-Unis étaient présents.

Après ma présentation, Stéphane Dion m'a posé quelques questions et nous avons engagé un débat improvisé devant l'assistance. Il a beaucoup insisté sur l'obligation juridique qu'aurait le

Québec d'obtenir une modification de la Constitution canadienne, même après un OUI référendaire à la souveraineté. Ainsi, pour monsieur Dion (ancien ministre fédéral chargé du dossier constitutionnel), la formule d'amendement imposée au Québec en 1982 deviendrait une prison qui empêcherait la sortie du Québec de la fédération canadienne, même si tel était le choix clairement exprimé du peuple québécois.

Je ne pouvais évidemment pas laisser passer une telle affirmation sans réagir. Je lui ai fait remarquer qu'il pourrait être dans l'intérêt du gouvernement


canadien (un intérêt économique, par exemple, ou sous une pression internationale), de reconnaître le Québec souverain même si une entente avec ce dernier n'avait pas obtenu l'appui de chacune des provinces, ou même d'une majorité d'entre elles.

Il m'a répondu que le gouvernement fédéral devrait alors se présenter devant la Cour suprême pour faire valider sa reconnaissance du Québec.

Je lui ai répondu que tel n'était pas l'état du droit canadien. En droit canadien (ou britannique), la décision de reconnaître un nouvel État souverain appartient exclusivement au pouvoir exécutif, qui sera en l'occurrence le gouvernement fédéral. De plus, il est bien établi que cette décision lie les tribunaux (dans des précédents qui concernaient la Rhodésie, aujourd'hui le Zimbabwe, notamment), car cette décision relève de la prérogative royale en matière de relations internationales.

Dans l'état actuel du droit, aucun recours ne sera donc possible devant les tribunaux canadiens pour contester une décision du gouvernement fédéral de reconnaître le Québec souverain, même si la formule d'amendement de la *Loi constitutionnelle de 1982* n'est pas respectée.

Monsieur Dion n'avait rien à ajouter. ◀



CAP SUR L'INDÉPENDANCE

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

PAR PIERRE DUBUC

Éditions du Renouveau québécois

10 \$ plus 3 \$ de frais postaux

Faites votre chèque à l'ordre de *L'aut'journal*,
4270 boul. St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info



UN AVENIR À BÂTIR

Vous croyez en un Québec indépendant?
Rejoignez une communauté engagée qui contribue à le réaliser, une piastre à la fois.
La puissance de la récurrence est notre force. Ensemble, nous pouvons faire une différence.
C'est avec des piastres qu'on fait un pays.

DONNEZ MAINTENANT

www.piastrapourunpays.quebec





Propulsé par :
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL



Les **BLEUS** répondent PRÉSENT



24/7



Beau temps/
mauvais temps



En cas
d'urgence



Partout

Le mouvement des femmes

Manifestation devant le congrès national du Parti libéral du Canada

Non aux pipelines, ni ici, ni ailleurs

Mères au front

A lors que débutait le congrès national du Parti libéral du Canada, une centaine de citoyens et citoyennes et représentantes d'organismes environnementaux étaient présents aux abords du palais des Congrès de Montréal pour rappeler haut et fort au gouvernement canadien leur opposition au nouveau projet de complexe gazier de la compagnie norvégienne Marinvest Energy ainsi qu'à tout nouveau projet permettant l'expansion des énergies fossiles canadiennes.

Pendant la manifestation, les groupes ont rappelé les combats et victoires du passé contre Énergie-Est et GNL Québec : « La population du Québec s'est historiquement position-

née comme un rempart contre l'expansion des énergies sales canadiennes. Si nous devons recommencer ce combat, cette fois-ci en nous dressant contre Marinvest Energy, nous le ferons parce que les crises environnementales, elles, n'ont pas reculé », a affirmé Anne-Céline Guyon, analyste climat-énergie pour Nature Québec.

Pour les groupes, le contexte de la guerre au Moyen-Orient met plus que jamais en lumière la vulnérabilité de nos économies face à l'industrie pétrolière et gazière et à quel point nous devons en sortir au plus vite : « Chaque flambée de prix liée à la guerre révèle à quel point le Canada est pris en otage par l'industrie des énergies fossiles. Alors que les familles québécoises et canadiennes peinent à joindre les deux bouts, les pétrolières empochent des milliards en profits. On ne sortira pas



Un autre élément dénoncé fortement par les manifestantes est que le projet de Marinvest Energy avance depuis maintenant plus d'un an derrière des portes closes.

de cette insécurité en construisant plus de pipelines. Il est temps de couper ce lien de dépendance et de bâtir un Canada qui carbure aux énergies renouvelables », a affirmé Louis Couillard, responsable de la campagne climat-énergie pour Greenpeace Canada.

Un autre élément dénoncé fortement par les manifestantes est que le projet de Marinvest Energy avance depuis maintenant plus d'un an derrière des portes closes. Pour les groupes, il s'agit d'un des effets directs de la Loi visant à bâtir le Canada (C5) grâce à laquelle des projets d'envergure peuvent être désignés d'« intérêt national »

à partir de seuls appuis politiques et sans tenir compte de l'acceptabilité sociale : « Si nous savons aujourd'hui que ce projet existe, c'est grâce à des demandes d'accès à l'information faites par des organismes environnementaux. Quand nous, citoyens, citoyennes, mères, questionnons nos élus, on nous répond qu'il n'y a pas encore de projet sur la table. On sait que c'est faux : Marinvest a présenté un projet détaillé à des dizaines de ministères et d'acteurs politiques. On nous cache l'information, on ignore nos questions et, pendant ce temps, l'industrie pétrolière et gazière dicte sa loi. Ça suffit! », a renchéri Ashley Torres, des Mères au front.

Les groupes ont conclu l'événement en interpellant directement le ministre de l'Énergie, Tim Hodgson, et en demandant une rencontre pour faire valoir leur point de vue auprès du gouvernement fédéral. Les groupes ont d'ailleurs insisté sur le fait que le ministre de l'Énergie a rencontré à au moins 63 reprises des représentants du secteur pétrolier et gazier dans la dernière année, et qu'il pourrait donc au minimum prendre le temps de parler avec les citoyens et citoyennes impactés par les projets sur lesquels il travaille à huis clos. ◀

INCONTOURNABLE

Gilles Gagné

LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

N'AURA PAS
LIEU

ERO

L'histoire des transitions énergétiques passées est un récit frauduleux. Elle ne peut servir de modèle pour notre propre transition vers les énergies renouvelables. Le charbon n'a pas remplacé le bois. Le pétrole n'a pas remplacé le charbon. Leurs productions respectives s'additionnent et sont toujours en croissance.

La transition actuelle vers les énergies renouvelables, telle qu'elle est envisagée, nécessiterait autant de métaux qu'on en a extrait au cours de toute l'histoire de l'humanité. La lutte contre les changements climatiques est en conséquence un échec à grande échelle.

Alors, comment produire moins, partager plus et décider ensemble? Au moyen de quelles institutions?

Dans tous les cas, nous devons faire face aux dérèglements climatiques. La décroissance aussi va s'imposer, mélange de désordres, de crises et de révoltes sans programme possible. Elle mettra à rude épreuve les solidarités.

GILLES GAGNÉ est professeur retraité associé de sociologie à l'Université Laval à Québec. Il est membre du Groupe interuniversitaire d'étude de la postmodernité qui publie les Cahiers Société.

La politique internationale

En temps de guerre, les pièges de l'opposition et de la confusion

Deux questions essentielles à propos de l'Iran

Mohamed Lotfi

À partir de quand l'opposition à un régime devient un soutien à une agression? Et depuis quand l'opposition à une agression devient un soutien à un régime?

Lorsque la nouvelle de l'assassinat d'Ali Khamenei par des frappes américaines et israéliennes a circulé fin février 2026, une partie de l'opposition iranienne s'est réjouie. La scène n'a rien d'étonnant. Après des décennies de résistance contre le régime, certains attendaient ce moment comme une



Un régime qui tombe sous les bombes étrangères ouvre souvent la porte au chaos, à la fragmentation ou à une dépendance nouvelle.

délivrance. À première vue, cela se comprend. À seconde vue, cela oblige à réfléchir. Derrière le soulagement immédiat se cachent au moins deux questions essentielles.

Première question

La disparition d'un chef de régime signifie-t-elle l'affaiblissement ou la fin du régime?

Le régime iranien repose sur des structures profondes, notamment les Gardiens de la révolution, capables d'absorber les chocs et de se recomposer. Autrement dit, couper la tête ne fait pas forcément tomber le corps. Parfois, cela le renforce et lui donne une seconde vie.

SECONDE QUESTION

Qui a tué Khamenei?

Certainement pas une insurrection populaire. Certainement pas une coalition d'opposants iraniens. Ce sont des bombes étrangères. Des bombes américaines et israéliennes. Des bombes qui ne portent ni la voix du peuple iranien ni son projet politique. Elles portent des intérêts stratégiques, militaires, géopolitiques. Elles n'expriment pas une volonté populaire, elles exécutent une logique de puissance.

Peut-on sérieusement parler de victoire nationale lorsqu'un événement est produit par des puissances qui, depuis des décennies, sanctionnent, isolent et affaiblissent ce même peuple? Peut-on appeler libération ce qui ressemble d'abord à une reconquête coloniale?

L'Iran n'est pas un territoire abstrait. C'est une civilisation ancienne, une mémoire longue, une histoire faite de résistances aux ingérences. De l'Empire

perse aux épisodes contemporains, une constante demeure. Les Iraniens n'aiment pas qu'on décide pour eux. Et ils ont, disons-le, quelques siècles d'expérience pour le rappeler.

UNE DISTINCTION VITALE

Dans une guerre asymétrique, une distinction devient vitale. D'un côté, un régime que l'on combat. De l'autre, un pays que l'on défend. Confondre les deux, c'est faire le travail de ceux qui espèrent précisément cette confusion, que la critique interne devienne, par glissement, un appui externe.

Il y a un temps pour tout. C'est une banalité, mais certaines banalités sont bonnes à rappeler. Il y a un temps pour s'opposer à son régime. Et un temps pour refuser que son pays soit écrasé de l'extérieur.

Aujourd'hui, manifester son opposition au régime, c'est faire le jeu des agresseurs. C'est perdre le sens des priorités. L'agression israélo-américaine en cours contre l'Iran ne concerne pas seulement l'Iran. Son issue détermine l'avenir de toute la région, voire du monde. Autrement dit, les deux combats ne sont pas les mêmes. Et surtout, ils ne produisent pas les mêmes lendemains.

PRÉSERVER LA SOUVERAINETÉ DU PAYS

Un régime qui tombe sous la pression interne ouvre une possibilité, fragile, incertaine, mais réelle. Un régime qui tombe sous les bombes étrangères ouvre souvent la porte au chaos, à la fragmentation ou à une dépendance nouvelle. L'Irak, la Libye, l'Afghanistan ne sont pas des hypothèses. Ce sont des précédents.

On peut dresser la liste des défauts du régime iranien actuel, de son caractère théocratique et autoritaire. Mais il est difficile de ne pas lui reconnaître au moins un mérite, sa lutte pour préserver la souveraineté du pays. Une souveraineté déjà mise à mal par vingt-cinq années de règne du Shah.

À la lumière du renversement du premier ministre Mossadegh en 1953, allons au bout de la question. Un Iran démocratique, souverain et stable est-il réellement dans l'intérêt des puissances qui interviennent aujourd'hui?

Le but de certaines interventions récentes, comme au Venezuela, n'était pas tant de changer le régime que de le contrôler. Changer les visages sans toucher aux structures est parfois plus confortable, pour des intérêts impérialistes, que de voir émerger une véritable autonomie politique.

Je doute que les opposants au régime des mollahs applaudissent un tel scénario. Refuser un régime qualifié de tyrannique ne devrait pas conduire à applaudir une autre forme de domination.

Je peux comprendre que les opposants craignent que le régime des mollahs sorte de cet épisode plus fort que jamais. Cette crainte n'a rien d'absurde. Mais face à cette possibilité, il reste une question essentielle. À qui accorder sa confiance?

Je les invite, malgré tout, à la placer là où elle devrait toujours se trouver, dans la volonté populaire iranienne. La seule à pouvoir fonder durablement la souveraineté du pays. C'est elle qui, hier, a renversé le Shah. Et c'est elle, demain, qui décidera de son destin.

LA NUANCE, PREMIÈRE VICTIME DE LA GUERRE

Plus que la vérité, la première victime de la guerre, c'est la nuance.

Et la nuance, contrairement à ce que l'on croit, n'est pas une faiblesse. C'est une discipline. Une forme de résistance intellectuelle, morale et stratégique.

Elle oblige à tenir ensemble deux idées que tout pousse à séparer. Les opposants iraniens ont le droit de vouloir la fin d'un régime sans souhaiter qu'elle vienne des bombes étrangères. On peut lutter contre une oppression sans devenir l'allié objectif de ceux qui convoitent le pays.

Le plus douloureux, au fond, est dans cette division entre celles et ceux qui, précisément, devraient s'unir. S'unir non pas dans l'aveuglement, ni dans le renoncement à leurs désaccords, mais dans la lucidité face à ce qui les dépasse.

Pendant qu'ils se fragmentent, qu'ils se soupçonnent, qu'ils se trompent d'adversaire, la plus grande tyrannie du XXI^e siècle, elle, avance sans obstacle. ◀

Le mouvement syndical

Entrevue avec Mathieu Gagnon du Syndicat des travailleurs(euses) (CSN)

Le Groupe Metro exagère

Orian Dorais

La cupidité des grandes chaînes d'épicerie est un problème aujourd'hui connu de tous. De connivence avec les gros joueurs du secteur agroalimentaire, les supermarchés sont en grande partie responsables de l'inflation massive que nous vivons depuis 2022.

Des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, causées par la pandémie de 2020 ou la guerre en Ukraine, leur ont servi de prétexte pour augmenter les prix de manière abusive.

Aux États-Unis, les profits monstres engendrés depuis quatre ans par des géants comme Costco, Walmart ou Kroger sont à ce point excessifs qu'on utilise désormais le terme « greedflation » pour les décrire. Cette rapacité affecte bien entendu la clientèle, mais aussi les employés qui travaillent pour ces compagnies, où la répression anti-syndicale et les mauvaises conditions sont la norme.

Au Canada, les grandes entreprises comme Loblaws, Sobeys ou Metro utilisent les mêmes procédés méprisables. Le cas de Metro est particulièrement frappant : après avoir enregistré un profit d'un milliard de dollars en 2025, le groupe a le culot de refuser des hausses de salaire décentes à sa main-d'œuvre. Voilà pourquoi 550 membres du Syndicat des travailleur(euses) des épiciers unis Metro-Richelieu (STTEUMR-CSN) sont en grève depuis le 30 mars 2026. Le secrétaire du STTEUMR, Mathieu Gagnon, me raconte ce conflit de travail.

Orian Dorais : Depuis combien de temps vos membres sont-ils sans convention?

Mathieu Gagnon : Depuis le 19 septembre 2025, donc plus de sept mois. Dès le départ, on a bien vu la volonté de l'employeur d'étirer au maximum les négociations. Après plusieurs semaines

de ce traitement, nos membres ont entamé des moyens de pression pour se faire entendre.

On a notamment utilisé le « boomerking inversé », ce qui veut dire que, lors de l'attribution des quarts de travail, nos collègues vont aux postes où ils ont le moins d'expérience, alors que d'habitude ils vont là où ils en ont le plus. Forcément, ça ralentit un peu la cadence, ce qui aurait dû faire réagir la direction.

L'employeur n'a pas allumé, donc nos membres se sont dotés d'un mandat de grève juste avant Pâques. Il faut comprendre que notre syndicat inclut le personnel du siège social, du centre de distribution de Laval – spécialisé en fruits et légumes – et les chauffeurs de l'entrepôt Mérite 1 de Rivière-des-Prairies.

Nos membres approvisionnent plus de 1 000 magasins et ont un meilleur rendement que des entrepôts semi-automatisés en Ontario. On est plus rapides que les machines! Pourtant, au lieu de montrer de l'appréciation pour notre travail, Metro a laissé pourrir la situation, quitte à essayer des pertes pendant le congé pascal.

O. D. : C'est pourtant une période très rentable... Comment expliquez-vous cet entêtement des patrons?

M. G. : Bien franchement, je pense que l'employeur ne s'attendait pas à une telle mobilisation. La dernière grève de cette ampleur remonte aux années 90, quand Metro a acquis Steinberg et a tenté d'exclure le transport de notre accréditation. L'employeur voulait abolir des postes de chauffeur syndiqués et confier la livraison des produits à des entreprises de fret.

La CSN a mené une longue bataille pour protéger ces emplois, elle a même gagné un procès contre l'employeur en Cour supérieure. Résultat, aujourd'hui, il reste une quarantaine de chauffeurs dans notre syndicat!



La dernière grève de cette ampleur remonte aux années 90, quand Metro a acquis Steinberg et a tenté d'exclure le transport de notre accréditation. – Mathieu Gagnon

Photo : CSN

Je suis rentré en 2003, donc je n'ai pas connu ce conflit, mais j'en ai parlé avec nos encyclopédies ambulantes (rires), mes collègues qui sont là depuis très longtemps, dont des chauffeurs.

Depuis que je suis dans le syndicat, les négos sont moins intenses et les conventions durent longtemps, mais, cette fois, l'employeur presse le citron. C'est pour ça qu'on a obtenu un mandat de grève très fort, ce qui a surpris Metro.

O. D. : Quelles sont vos revendications pour le prochain contrat de travail?

M. G. : La convention précédente a été signée en 2020, quand on sortait d'une période où l'inflation était très basse. Pendant la pandémie, elle était sous 1%, si je me rappelle bien. Nous avons donc accepté une hausse de 11% sur cinq ans, pensant que la hausse des prix resterait sous contrôle, mais elle a explosé.

Pour un vrai rattrapage salarial, nous avons offert à l'employeur une convention de trois ans, avec une hausse de

20% la première année et de 5% les deux années suivantes. Nos membres méritent une augmentation substantielle pour battre l'inflation. La contre-offre patronale est dérisoire : 11% sur six ans.

Pire encore, dans l'entrepôt, cette hausse limitée s'appliquerait seulement aux membres qui ont une certaine ancienneté. Les nouveaux collègues devraient se contenter d'une hausse de 6% sur six ans. C'est inacceptable.

O. D. : L'employeur ne prend pas du tout en compte la hausse du coût de la vie. Autrement dit, il ne vous aide pas à faire face à un problème... qu'il contribue lui-même à créer.

M. G. : Exact. Sinon, en dehors du salaire, il y a d'autres enjeux. Dans les bureaux, on demande la pérennisation du télétravail. Ça devrait même pas être un enjeu en 2026. Le télétravail c'est bon pour le moral et un retour en présentiel équivaut à une baisse de revenus de 17%, notamment à cause des coûts de déplacement. On demande encore à nos membres de s'appauvrir!

Dans le secteur du transport, on demande la fin de l'attrition. Je vous disais plus tôt que, dans les années 90, Metro a renoncé à abolir les emplois de chauffeurs déjà existants, mais les départs à la retraite ne sont pas comblés depuis très longtemps. À l'époque, il y avait 125 chauffeurs, aujourd'hui, il en reste 40. L'employeur doit ouvrir de nouveaux postes dans ce secteur et arrêter de confier les contrats à des agences. Les propriétaires d'épicerie sont contents de voir nos membres au volant des camions, bien plus que des chauffeurs en sous-traitance.

Sinon, pour l'ensemble de nos secteurs, on demande une semaine de vacances de plus et, surtout, que Metro retire ses demandes de reculs sur nos conditions. L'employeur souhaite utiliser des caméras pour surveiller nos membres et normaliser leur usage pour la discipline, il veut réduire notre ratio de vacances et nous retirer le droit de faire du « boomerking inversé » comme moyen de pression. Avec les conditions qu'ils offrent, les patrons devraient être gênés de demander des reculs. On ne se laissera pas faire. ◀



Éric Pronovost
président FPSS-CSQ



Anne-Marie Bellerose
présidente FIPEQ-CSQ

- Balado -
**Transition
de la petite enfance
à la maternelle**






Les États-Unis

Quand les syndicats de l'éducation portent la contestation

No Kings !

Luc Allaire

Le 28 mars dernier, les États-Unis ont été le théâtre de la plus grande journée de mobilisation de masse de leur histoire. Plus de huit millions de personnes ont participé à quelque 3 300 manifestations à travers les 50 États, dans le cadre d'une nouvelle vague du mouvement « No Kings » — « Pas de rois ». Des rassemblements ont également eu lieu à l'étranger, de l'Europe à l'Amérique latine.

Au cœur de cette mobilisation tentaculaire : un rejet profond de l'administration Trump, de ses politiques migratoires, économiques et militaires, mais aussi une inquiétude grandissante face à ce que plusieurs perçoivent comme une dérive autoritaire. Et dans cette contestation d'ampleur inédite, les syndicats de l'éducation — en particulier l'American Federation of Teachers (AFT) et la National Education Association (NEA) — ont joué un rôle de premier plan.

UNE MOBILISATION AUX MULTIPLES VISAGES

Des grandes métropoles, comme New York, Los Angeles et Chicago, aux petites communautés rurales, les manifestants sont descendus dans la rue pour dénoncer un large éventail de politiques : les interventions musclées de l'Immigration and Customs Enforcement (ICE), la hausse du coût de la vie, les atteintes aux droits civiques

et au droit de vote, ainsi que l'engagement militaire contre l'Iran.

À Saint Paul, au Minnesota, épice centre symbolique de la mobilisation, des centaines de milliers de personnes se sont rassemblées autour du Capitole. L'événement rendait notamment hommage à deux citoyens tués par des agents de l'ICE plus tôt cette année. Artistes, figures politiques progressistes et leaders syndicaux s'y sont succédé, transformant la manifestation en véritable tribune populaire.

Malgré quelques heurts localisés, notamment à Portland et à Los Angeles, la journée est restée largement pacifique. Fait marquant : près de la moitié des manifestations ont eu lieu dans des bastions républicains, signe que le mécontentement dépasse désormais les clivages partisans traditionnels.

LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION À L'AVANT-GARDE

Dans ce vaste mouvement de contestation, les syndicats de l'éducation ont su mobiliser leurs membres. Pour l'AFT et la NEA, la défense de l'école publique est indissociable de celle de la démocratie elle-même.

Présente à Minneapolis, la présidente de l'AFT, Randi Weingarten, a livré un discours résolument combatif, appelant à transformer la colère populaire en action politique concrète : « Êtes-vous en colère? Voulez-vous une voix? Alors, pas de rois aujourd'hui et la



Au-delà des revendications spécifiques, les manifestations du 28 mars témoignent d'un malaise profond au sein de la société américaine. Pour des millions de citoyens, la démocratie elle-même est en jeu.

liberté demain! [...] Pas de rois aujourd'hui, alors on votera en novembre!»

En liant explicitement la mobilisation de rue aux échéances électorales, Randi Weingarten inscrit l'action syndicale dans une stratégie politique à plus long terme. Son message est clair : la rue ne suffit pas, elle doit déboucher sur un changement institutionnel.

Même tonalité du côté de Becky Pringle, présidente de la NEA, qui voit dans cette mobilisation un moment charnière : « Des millions de personnes se sont mobilisées pour exiger le pays que nos élèves méritent. Nous nous battons pour un avenir dans lequel nous voulons tous vivre. »

Ce langage, centré sur les élèves et l'avenir collectif, illustre bien la manière dont les syndicats enseignants élargissent leur discours. Loin de se limiter aux conditions de travail, ils se posent en défenseurs du bien commun et des institutions démocratiques.

UNE LUTTE CONTRE « L'AUTORITARISME ÉDUCATIF »

Depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, les syndicats de l'éducation dénoncent une série d'attaques contre l'école publique : coupes budgétaires, privatisation accrue, restrictions sur les contenus pédagogiques et pressions politiques sur le corps enseignant.

Pour l'Internationale de l'Éducation, qui regroupe des organisations syndicales à travers le monde, ces politiques s'inscrivent dans une offensive plus large contre les valeurs démocratiques. Dès avril 2025, son conseil exécutif adoptait une résolution condamnant les attaques contre l'éducation publique et appelait à une solidarité internationale.

Cette solidarité s'est concrétisée le 4 juillet 2025, lorsque des syndicats d'enseignants de tous les continents — du Brésil au Sénégal, du Canada à l'Australie — ont exprimé leur appui à leurs homologues américains.

Dans ce contexte, la participation massive de l'AFT et de la NEA aux manifestations « No Kings » apparaît comme l'aboutissement d'un processus de politisation accélérée. Les enseignants ne défendent plus seulement leurs écoles : ils défendent un modèle de société.

DE LA RUE AUX URNES

Le mouvement « No Kings » n'en est pas à sa première démonstration de force. Une première vague de manifestations avait eu lieu en juin 2025, suivie d'une seconde en octobre, qui avait déjà rassemblé environ sept millions de personnes. Mais la

mobilisation du 28 mars marque un nouveau sommet.

Reste à savoir si cette énergie pourra se traduire en gains politiques concrets. L'histoire des mouvements sociaux aux États-Unis est jalonnée de mobilisations massives qui n'ont pas toujours débouché sur des changements durables.

Les questions sont déjà sur toutes les lèvres : cette colère populaire influencera-t-elle les élections de mi-mandat de novembre? Les syndicats réussiront-ils à canaliser cette mobilisation pour peser sur le rapport de force politique?

Pour les dirigeants de l'AFT et de la NEA, l'enjeu est clair. Il s'agit non seulement de maintenir la pression dans la rue, mais aussi de structurer un mouvement capable de s'inscrire dans la durée.

UNE DÉMOCRATIE SOUS TENSION

Au-delà des revendications spécifiques, les manifestations du 28 mars témoignent d'un malaise profond au sein de la société américaine. Pour des millions de citoyens, la démocratie elle-même est en jeu.

Le slogan « No Kings » résume à lui seul cette inquiétude : le refus d'un pouvoir perçu comme arbitraire, autoritaire, voire monarchique. En s'appropriant ce mot d'ordre, les syndicats de l'éducation contribuent à lui donner une portée à la fois sociale et politique.

Dans les rues de Saint Paul comme dans les petites villes rurales, une même conviction semble s'exprimer : celle que la démocratie ne peut survivre sans une mobilisation active de ses citoyens.

Et dans cette mobilisation, les enseignantes et enseignants — par leur nombre, leur ancrage dans les communautés et leur légitimité sociale — apparaissent désormais comme des acteurs incontournables. ◀



PROTÉGEONS LES EMPLOIS AU CANADA




Dans l'état d'esprit de patenteux et du ti-pop

« Tsishow », grande ébullition

Olivier Dumas

Installation vivante, « Tsishow », baigne dans l'état d'esprit de patenteux et du ti-pop. Ce manifeste amoureux sur la liberté et le Québec réel, imparfait, scrute notre héritage collectif rapiécé dans des tableaux aussi absurdes qu'incar-

nés. L'événement a piqué ma curiosité, autant par le titre évoquant le courant ti-pop que par l'illustration du tableau aux couleurs vives, conçu par le tandem Xavier Goulet et Benjamin Therrien, inspiré par certaines toiles de Jean-Paul Riopelle.

Présentée à La Chapelle Scènes contemporaines, l'œuvre interdisciplinaire a bénéficié, entre autres à la Maison de la culture Marie-Uguay, d'une première sortie de résidence en mai 2025.

Diplômés de l'école de théâtre professionnel du collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse, promotion 2021 (en pleine COVID), les deux artistes résidents de Verdun (Montréal) ont voulu, dès leur formation, s'émanciper du simple métier d'interprète. « Être artiste doit se conjuguer avec une vocation et, au grand jamais, devenir un simple métier. »

Après leur graduation, Xavier Goulet et Benjamin Therrien ont cofondé avec Jade Archambault et Victoria Leblanc, la compagnie Moins Trente Huit. Ce collectif a proposé notamment l'installation-performance *Le Réel absolu* au printemps 2024.

La pandémie a accentué cette nécessité pour eux de « faire leur propre chemin ». Cette nouvelle réalité chaotique pour les arts vivants a donné vie à *Projet pigeons*, essai filmique inédit, tourné en noir et blanc par le comédien Emmanuel Schwartz.

« Nous nous battons déjà contre les contraintes de notre formation académique et revendiquons un désir de rupture et d'émancipation », souligne en chœur le duo, au Darling, resto-bar de la rue Saint-Laurent, un jeudi matin ensoleillé.

Spectacle-exposition, leur *Tsishow* s'avère une célébration du ti-monde, des êtres un peu perdus, mais en quête de sens, d'altérité et de désaliénation. « Un ramassis de choses vraies dans un monde faux, de choses fausses dans un vrai monde. »

« ON EST TI-POP, QU'ON LE VEUILLE OU NON »

L'essai collectif *Mythologies québécoises* (Nota bene 2021) a inspiré leur *Tsishow*. Il a renforcé leur désir d'inscrire leur démarche « patenteuse » dans une continuité artistique.

D'abord allusion au pop art états-unien, l'expression ti-pop, mariage de nostalgie et de sarcasme, a été transposée au grouillant contexte québécois de la Révolution tranquille.

Le concept viendrait de Pierre Maheu, cinéaste (*Le Bonhomme* et *L'Interdit*) et l'un des fondateurs de la revue *Parti pris*, et de son beau-frère, historien de l'art et directeur du Musée des



Avec notre langue française, nous sommes de drôles de bibittes en Amérique du Nord. Nos projets veulent faire émerger ce qui est plus grand que nous.

beaux-arts de Montréal (1986-1997), Pierre Théberge.

Apparu pendant la deuxième moitié des années 1960, cet éphémère mouvement socioartistique à la fois psychotronic et humoristique exposait les symboles et archétypes de la culture populaire traditionnelle québécoise, perçus de nos jours comme kitsch, afin de les détourner de leur sens initial et entraîner une prise de conscience radicale.

Même s'il n'a pas revendiqué cette filiation, Jean-Claude Germain, pionnier du théâtre québécois contemporain et collaborateur important à *L'aut'journal*, me rappelle, par certains aspects, le courant ti-pop par sa réinterprétation incisive, et souvent jubilatoire, du patrimoine québécois (songeons à l'un de mes textes favoris, *L'École des rêves*).

Lors de l'entrevue, Benjamin Therrien donne l'exemple de la boîte de sirop d'érable présente sur la table, objet ici récupéré et réutilisé à d'autres fins par l'établissement.

« C'est un drôle de concept (le ti-pop), qui demeure difficile à définir intellectuellement, qui rejoint l'émotion et qui a perduré dans le temps », confirment les deux acolytes, toujours en parfaite connivence, qui y perçoivent l'amour profond pour le Québec.

Le tandem, à la vivacité contagieuse et à la parole éloquente, cite des artistes qui paraissent intégrer dans leurs œuvres cette approche expérimentale :

la créatrice interdisciplinaire Geneviève Matthieu (auparavant du duo Geneviève et Matthieu), qui « brise les conventions artistiques et institutionnelles », Émile Riopel ou encore Antoine Larocque.

Souverainistes assumés et admirateurs de la musique des groupes Maneige, Octobre et Harmonium, Xavier Goulet et Benjamin Therrien revendiquent haut et fort parmi leurs influences, les documentaires de Pierre Falardeau, principalement *Pea Soup*, « un collage hétéroclite à l'esthétisme grunge qui a inspiré *Le Réel absolu*. Falardeau jette à la fois un regard ironique, mais empreint de tendresse pour le peuple québécois. »

« ÉVOQUER LE FANTÔME DE FERNAND BÉLANGER »

Les deux comparses ont découvert les films de Fernand Bélanger sur le site de l'ONF. Electrochoc artistique! « La folie créatrice de *Ti-coeur* et *Ty-Peupe*, la joie profonde, le résultat qui peut s'apparenter à un fourre-tout, aucunement déprimant, nous ont donné envie d'être de cette mouvance. La liberté n'est pas que conceptuelle, elle est vécue et assumée dans la non-perfection du résultat. Dans *Ty-Peupe*, une parade de chevaux bloque la rue Sainte-Catherine. Une telle insolence contestataire serait impensable à notre époque. »

Né à Rivière-du-Loup en 1943 et décédé à Montréal en 2006, Fernand Bélanger a réalisé notamment sept films pour l'ONF. D'abord monteur, ce cinéaste ignoré de nos jours s'est illustré par son approche expérimentale conjuguant la fiction, le documentaire et les techniques d'animation. Les deux exécutions filmiques qui ont secoué Xavier Goulet et Benjamin Therrien ont révélé, selon le *Dictionnaire du cinéma québécois*, un artiste innovateur par ses conceptions visuelles, musicales et sonores exploratoires.

En écho au phénomène de la contreculture, l'audacieux court-métrage *Ti-coeur* (1969) nous montre une séquence, « faussement improvisée » selon Therrien et Goulet, où un hippie (Claude Dubois, qui a composé la musique de ce film abordant le thème

de l'errance) est pris en stop par le riche propriétaire d'une décapotable.

Brouillant les frontières entre réalité et fiction, le long-métrage *Ty-Peupe* (1971), « fable et fête humoristiques », toujours selon *Le Dictionnaire du cinéma québécois*, considéré à sa sortie comme « un film insoumis », met en scène une fille et deux garçons qui voient leurs idéaux confrontés à la dure réalité urbaine.

Parmi les autres réalisations de Bélanger, soulignons *Conteblen* (1978), critique aux accents ésotériques de la société occidentale, *De la tourbe et du restant* (1979), œuvre-charnière dans l'évolution du documentaire québécois, *L'Émotion dissonante* (1984), dédramatisation de l'enjeu de la drogue. Ne passons pas sous silence *Le Trésor archange* (1996), *road movie* musical sur l'héritage culturel, politique et linguistique inspiré par le roman *Saint-Élias*, de Jacques Ferron et l'album *Le Trésor de la langue*, de René Dupéré.

À la fois théâtre à la dramaturgie Tik Tok, performance visuelle et exposition, *Tsishow* refuse tout cloisonnement. « Le public sera invité à venir voir les œuvres exposées. Les arts deviennent tous plus grands en se côtoyant les uns les autres. »

Contre la pensée individuelle, confronter nos solitudes et s'affranchir de nos malaises collectifs de tels idéaux embrasent Xavier Goulet et Benjamin Therrien. « Avec notre langue française, nous sommes de drôles de bibittes en Amérique du Nord. Nos projets veulent faire émerger ce qui est plus grand que nous. Notre histoire et notre culture ne sont pas les blocs monolithiques que certains esprits conservateurs aiment le croire. »

« Tsishow » sera sur les planches de La Chapelle Scènes contemporaines (Montréal) quatre soirs du 27 avril au 1^{er} mai 2026. ◀

Pour plus d'infos : <https://www.lachapelle.org/fr/spectacles/tsishow>

Une projection de *Ti-coeur* et *Ty-Peupe*, de Fernand Bélanger, aura lieu à la Cinémathèque québécoise le 21 avril prochain.

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

Les droits des travailleurs: une valeur non négociable sur la Côte-Nord, comme partout au Québec!

MARILÈNE GILL
DÉPUTÉE DU BLOC QUÉBÉCOIS
CÔTE-NORD—KAWAWACHIKAMACH—NITASSINAN

Le cinéma

L'histoire de la JOC au Québec

Voir, juger, agir

Luc Allaire

Ils s'appellent Ghislaine Patry, Yvon Lemay, Marie-Claire Nadeau... Ils avaient 15, 17, parfois 18 ans lorsqu'ils ont franchi les portes d'un sous-sol d'église pour rejoindre la Jeunesse ouvrière catholique (JOC). Ce qu'ils y ont trouvé n'était pas seulement un lieu de rassemblement, mais une école de vie, de conscience et d'action.

Le documentaire *Voir – Juger – Agir : L'histoire de la JOC au Québec*, réalisé par Annie Deniel et produit par André Vanasse de la coopérative Funambules Médias, redonne voix à cette génération de jeunes travailleurs et travailleuses qui ont contribué, dans l'ombre, à transformer le Québec.

À travers des témoignages sensibles, des archives et des analyses d'intellectuels, le film retrace près d'un siècle d'engagement collectif, depuis l'implantation de la JOC au Québec dans les années 1930 jusqu'à son déclin à la fin du XX^e siècle. Il met surtout en lumière une histoire sociale largement oubliée : celle d'une jeunesse populaire qui a appris à penser le monde pour mieux le changer.

UN PROJET NÉ DE LA RENCONTRE

Le projet du film doit beaucoup à une rencontre fortuite. En 2023, lors d'une manifestation pour l'éducation à Montréal, André Vanasse croise Marie-Claire Nadeau, une ancienne jociste. « Elle m'a dit : "La JOC arrive à la fin de son existence. On veut faire un documentaire." Ça ne tombait pas dans l'oreille d'un sourd », raconte-t-il.

Avec la coopérative Funambules Médias — connue notamment pour le festival Cinéma sous les étoiles — André Vanasse et son équipe s'engagent dans l'aventure. Le projet est modeste au départ : un court métrage de 30 minutes, sans financement public ni soutien des grandes chaînes. Ce sont les anciens membres de la JOC eux-

mêmes qui sollicitent des communautés religieuses pour réunir un budget minimal.

Mais rapidement, l'ampleur du sujet s'impose. À partir d'entrevues avec des militants et des spécialistes, comme le sociologue E.-Martin Meunier et l'historienne Lucie Piché, l'équipe construit un récit plus vaste. « On s'est rendu compte qu'on avait un long métrage entre les mains. Il n'y avait rien à enlever », explique André Vanasse.

UNE HISTOIRE ANCRÉE DANS LE CATHOLICISME SOCIAL

Fondée en Belgique en 1925 par le prêtre Joseph Cardijn, la JOC s'inscrit dans le courant du catholicisme social, inspiré notamment par l'encyclique *Rerum Novarum*. L'objectif : organiser les jeunes travailleurs pour améliorer leurs conditions de vie, dans une perspective de justice sociale.

Implantée au Québec durant la crise économique des années 1930, la JOC s'adresse d'abord aux milieux ouvriers francophones. Elle se distingue d'autres mouvements, comme la JEC (Jeunesse étudiante catholique) par son enracinement dans les classes populaires. « La JOC, c'étaient des jeunes de manufactures, des ouvrières payées 40 cents de l'heure, qui s'alphabetisaient dans le mouvement », souligne André Vanasse.

Dès ses débuts, la JOC développe une approche originale d'éducation populaire, fondée sur la méthode « voir, juger, agir ». Les membres analysent leur réalité, en débattent collectivement, puis passent à l'action. Cette pédagogie forme des générations de militantes et de militants appelés à jouer un rôle clé dans les transformations sociales du Québec.

DES LUTTES CONCRÈTES, UN IMPACT DURABLE

Le film montre avec force comment la JOC a contribué à structurer le tissu social québécois. Bien avant la



Formés à l'analyse sociale et à l'action collective, plusieurs de ses membres s'engagent ensuite dans des syndicats, des groupes communautaires et des institutions publiques.

Révolution tranquille, ses membres s'impliquent dans la création de caisses d'entraide, de projets de logement, d'activités culturelles et de campagnes pour de meilleures conditions de travail.

Dans les années 1950 et 1960, plusieurs jocistes participent activement à la syndicalisation des milieux de travail. Le documentaire évoque notamment la lutte menée par Marie-Claire Nadeau dans une usine de transformation de volaille, où les ouvrières subissent de bas salaires et du harcèlement. « Elles se sont mobilisées, malgré les intimidations, pour fonder un syndicat avec la CSN », rappelle-t-elle.

La JOC joue également un rôle important dans les revendications féministes. À une époque où les filles sont cantonnées à des formations domestiques, les jocistes réclament l'égalité d'accès à l'éducation et contribuent à des avancées majeures, comme l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans.

AUX ORIGINES DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

L'un des apports les plus intéressants du film est de montrer le rôle souvent sous-estimé de la JOC dans la préparation de la Révolution tranquille. Formés à l'analyse sociale et à l'action collective, plusieurs de ses membres s'engagent ensuite dans des syndicats,

des groupes communautaires et des institutions publiques.

Ils étaient partout. Dans les garderies populaires, dans les syndicats, dans les mouvements sociaux. La JOC participe même aux réflexions qui mèneront au rapport Parent, contribuant à la modernisation du système d'éducation et à la laïcisation de l'État québécois.

Paradoxalement, ce mouvement profondément enraciné dans le catholicisme contribue aussi à l'émancipation de la société québécoise vis-à-vis de l'Église. « Ce n'étaient pas des "grenouilles de bénitier". C'était de l'action sociale, avec un cadre catholique, mais une grande autonomie », insiste le producteur.

UN HÉRITAGE À REDÉCOUVRIR

Aujourd'hui, la JOC a disparu du paysage québécois. Les transformations du monde du travail — délocalisation, précarisation, individualisation — ont rendu plus difficile l'organisation des jeunes travailleurs. Pourtant, la méthode « voir, juger, agir » et les valeurs de solidarité qu'elle porte restent d'une étonnante actualité.

Le documentaire invite ainsi à relire l'histoire du Québec sous un angle différent, en reconnaissant l'apport de ces milliers de jeunes anonymes. Il propose

aussi un regard nuancé sur l'héritage catholique, loin des caricatures. « Sans nier les zones d'ombre de l'Église, on voulait montrer qu'il y a aussi eu des expériences émancipatrices », explique André Vanasse.

Diffusé dans plusieurs salles à travers le Québec au printemps, le film s'inscrit dans un travail de mémoire essentiel. « Ce que les jocistes souhaitaient, c'était que leur histoire soit connue. On est en train de leur donner ça », dit-il.

À l'heure où les mouvements sociaux cherchent à se réinventer, « Voir – Juger – Agir » rappelle une chose simple, mais fondamentale : une société se transforme aussi à partir de ses marges, lorsque des jeunes décident, ensemble, de comprendre le monde pour mieux le changer. ◀

En tournée au Québec

Ce film sera diffusé au cinéma Beaubien, à la Cinémathèque québécoise et au cinéma le Clap à compter du 3 avril. Il partira ensuite en tournée au Québec, il se rendra à Trois-Rivières, Saint-Eustache, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Gatineau, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Rimouski et Mont-Louis.

Pour plus d'information, visitez le site : Tournée Voir - Juger - Agir : L'histoire de la JOC au Québec - Le Cinéma à la carte de Funambules Médias

Le 18 mai 2026

HONORONS LA MÉMOIRE DE NOS PATRIOTES!



LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
1 800 263-5726



PATRICK BONIN
Député de Repentigny
450 581-3896



BLOC
Québécois



GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette—Manawan
450 752-1940



YVES PERRON
Député de Berthier—Maskinongé
819 228-1210

POUR VOUS, HENRI.

Au service des
personnes âgées.

Protégeons nos services publics
onlefaitpouvous.ca



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada



De Québec à Ottawa, la tempête législative en cours
soulève d'importantes préoccupations pour notre
démocratie et notre environnement.
**L'HEURE EST À LA VIGILANCE, À LA SOLIDARITÉ ET
À L'ACTION!**

ONTARIO

QUÉBEC

STHO

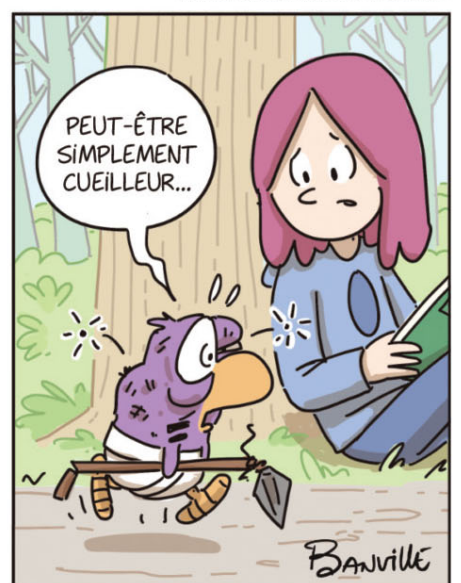
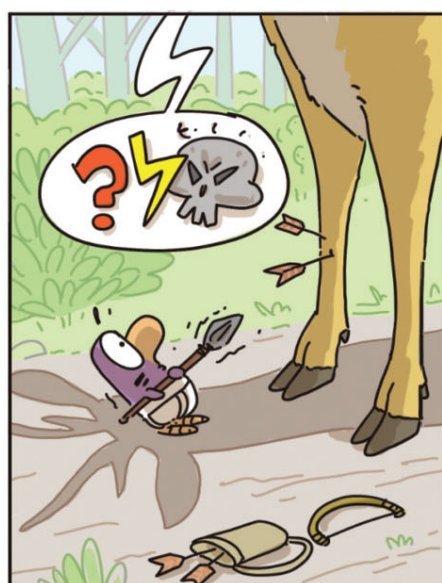
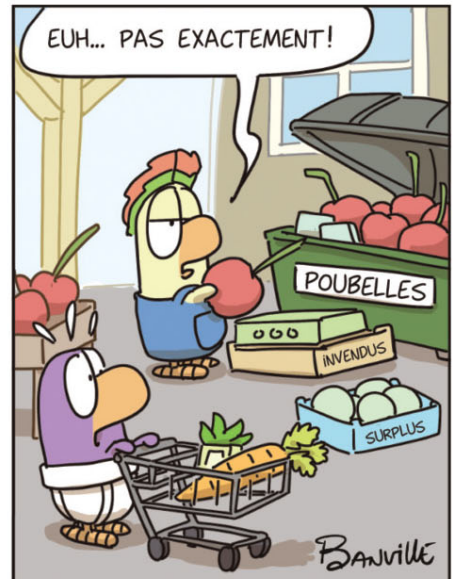
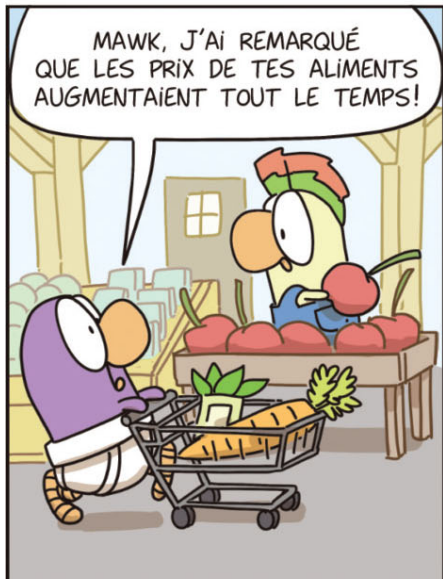
SCFP

syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro Québec

FTQ

L'APARTÉ AVEC ÉLORA

SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE



www.simonbanville.com 10202026

www.simonbanville.com 10212026

www.simonbanville.com 10222026

www.simonbanville.com 10232026